

## Une petite bonne nouvelle par les temps qui courent *Mais le plus dur est à venir*

Baisse moins vigoureuse de l'économie nationale au troisième trimestre

*Il en sera tout autrement au quatrième trimestre*



Lire page 3

Les provocations du Polisario dénoncées par le Conseil régional de Dakhla-Oued Eddahab



Page 2

Les deux délégations au dialogue inter-libyen appellent à soutenir le processus de Bouznika



Pages 4

Doit-on continuer encore de parler effectivement d'un "enseignement par compétences" au Maroc ?



Pages 10-11

OCK-Raja

*Le match à ne pas perdre*



*Prétendants au titre et mal classés restent à l'affût*

Page 30

# Les provocations du Polisario dénoncées par le Conseil régional de Dakhla-Oued Eddahab

Les provocations du Polisario et de son parrain, l'Algérie, constituent un "tournant critique" qui menace la paix et la stabilité dans la région, a souligné le Conseil de la région de Dakhla-Oued Eddahab.

"Ces provocations constituent un tournant critique qui pourraient saper les efforts consentis par les Nations unies pour parvenir à une solution politique consensuelle à ce différend régional artificiel", a indiqué le Conseil dans un communiqué lu à l'issue de sa session ordinaire du mois d'octobre tenue lundi à Dakhla.

Le Conseil a, de même, fait part de son rejet total des tentatives des séparatistes visant à changer la donne dans la zone tampon, qui sont de nature à porter préjudice au processus de règlement de ce conflit artificiel et les efforts déployés dans ce sens par le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres et la communauté internationale.

"Partant de sa légitimité démocratique et sa représentative issue des urnes, le Conseil régional de Dakhla-Oued Eddahab dénonce vigoureusement la création d'une entité fantôme hostile à la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud, au mépris des sentiments de l'ensemble du peuple marocain", a noté la même source.

Dans ce sillage, le Conseil a réitéré sa mobilisation totale pour faire face aux manœuvres et intrigues ourdies



par le Polisario et son parrain l'Algérie contre le Maroc dans le but de nuire à l'intégrité territoriale du Royaume, sa sécurité et sa stabilité, réaffirmant sa forte détermination à contrecarrer toute propagande tendancieuse contre le Royaume et qui vise à induire en erreur la communauté internationale et obtenir son adhésion à la thèse fallacieuse des séparatistes.

Le Conseil a, dans ce sens, affirmé que "de telles tentatives désespérées ne feront que renforcer davantage notre attachement à la marocanité du Sahara et notre engagement au processus démocratique et au modèle de développement pionnier, lancé par SM le Roi Mohammed VI dans les provinces du

Sud du Royaume".

Le Conseil régional a également réaffirmé son attachement indéfectible au glorieux trône alaouite et sa mobilisation derrière SM le Roi pour la défense de l'intégrité territoriale et l'unité du Royaume et la préservation de la sécurité et de la stabilité de la région.

Le Conseil régional a également réaffirmé son attachement indéfectible au glorieux trône alaouite et sa mobilisation derrière SM le Roi pour la défense de l'intégrité territoriale et l'unité du Royaume et la préservation de la sécurité et de la stabilité de la région.

## Education non formelle : Coup d'envoi de la rentrée pédagogique 2020-2021



Le coup d'envoi de la rentrée pédagogique de l'éducation non formelle, au titre de l'année scolaire 2020-2021, a été donné lundi, sous le thème "L'école de la deuxième chance, une offre éducative inclusive et actualisée au cœur de l'école de l'équité et de la citoyenneté".

La cérémonie de lancement de cette rentrée pédagogique, présidée par le se-

crétaire général du département de l'éducation nationale, Youssef Belqasmi, par visioconférence, a été une occasion de mettre en avant le rôle de la société civile, des acteurs éducatifs, des partenaires institutionnels et techniques, ainsi que de toutes les parties prenantes dans la garantie d'une seconde chance aux enfants et jeunes déscolarisés, notamment en cette période particulière liée à la propagation

du nouveau coronavirus, a relevé le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans un communiqué.

A cet égard, le ministère appelle les directeurs des académies régionales de l'éducation et de la formation (AREF) et les directeurs provinciaux à coordonner avec les associations, afin de garantir le

respect des mesures et du protocole sanitaires mis en place dans le cadre de l'enseignement présentiel par alternance, à même de préserver la sécurité sanitaire des élèves de l'école de la seconde chance et d'assurer les meilleures conditions pour une rentrée scolaire réussie.

Lors de cette cérémonie, un hommage a été rendu à quelque 12 associations partenaires, en reconnaissance de leurs efforts innovants déployés pour assurer la continuité pédagogique au sein des centres éducatifs.

Les programmes d'éducation non formelle ont accueilli, au titre de l'année scolaire 2019-2020, près de 72.582 apprenants, dont 7.500 au sein des écoles de la deuxième chance nouvelle génération, a relevé la même source, notant qu'un réseau de 44 écoles de la deuxième chance nouvelle génération ont été créées dans le cadre de l'exécution des engagements du ministère.

L'année scolaire 2020-2021 connaîtra la création de 31 centres de deuxième chance nouvelle génération, dans le but d'en atteindre 83. De même, des séances de rattrapage seront proposées à plus de 75.000 jeunes déscolarisés, dont 9.000 au sein des centres de la deuxième chance nouvelle génération, conclut le communiqué.

# Une petite bonne nouvelle par les temps qui courent

## *Mais le plus dur est à venir*

“

Baisse moins vigoureuse de l'économie nationale au troisième trimestre

*Il en sera tout autrement au quatrième trimestre*



Avec un recul de 8,7% au troisième trimestre 2020, au lieu de -14,9% un trimestre plus tôt, l'économie nationale a connu une baisse moins vigoureuse que prévu.

Sous l'effet d'une contraction de 9% de la valeur ajoutée hors agriculture, au lieu de -15,5% un trimestre plus tôt, et d'une baisse de 6,2% de celle de l'agriculture, la baisse de la croissance aurait ainsi été moins prononcée qu'au trimestre précédent, a constaté le Haut-commissariat au plan (HCP) estimant que l'allègement des mesures de confinement aurait permis un léger redressement de l'activité nationale au cours du dernier trimestre.

Dans le secteur secondaire, la baisse de l'activité se serait atténuée pour s'établir à -8,5%, au lieu de -17,3%, a précisé l'institution publique dans une nouvelle note de conjoncture.

« Dans un contexte de baisse des prix à la production pour le deuxième trimestre successif, l'industrie manufacturière aurait continué de pâtir de la faible dynamique de la demande intérieure et de la poursuite du repli des exportations », a souligné le

HCP dans ce document qui fait état de la situation des principaux indicateurs économiques estimés pour le troisième trimestre et qui relate les prévisions pour le quatrième trimestre 2020.

A l'exception des industries de la chimie et, dans une moindre mesure, celle de l'agroalimentaire, les carnets de commandes notamment étrangers, auraient été peu garnis, en particulier pour l'aéronautique et l'électronique, a-t-il relevé de même source notant que le secteur du BTP aurait, également, continué de pâtir de la baisse des mises en chantier et de la faible demande adressée à l'immobilier résidentiel.

Dans cette même période, les économistes du HCP ont également relevé la modération de la progression de la valeur ajoutée minière qui s'est établie à 2,8% au lieu de 7,9%.

A en croire ces derniers, le raffermissement de la demande des industries locales de transformation se serait poursuivi, alors que les exportations des minerais bruts, notamment celles du phosphate auraient été relativement heurtées au troisième tri-

mestre 2020.

Concernant les activités tertiaires, la note de conjoncture révèle qu'elles auraient poursuivi leur tendance baissière, contribuant pour -4,7 points à l'évolution du PIB global, au lieu de -7,7 points au deuxième trimestre 2020.

Comme l'a expliqué le HCP, « la perte d'activité se serait atténuée avec les assouplissements réglementaires et la réouverture encadrée des commerces, des transports interurbains et des restaurants ».

Suite à l'assouplissement des restrictions sur les voyages internes, le secteur du tourisme aurait de son côté légèrement repris, selon le Haut-commissariat. Mais à en croire l'institution, « il aurait continué de pâtir du retrait du flux des touristes étrangers et de la baisse des recettes voyages ». Alors que les services non-marchands, notamment sociaux, seraient restés relativement dynamiques.

Selon toujours le HCP, la valeur ajoutée agricole se serait contractée de 6,2%, au troisième trimestre 2020, en variation annuelle, au lieu de -6,8% un trimestre auparavant. L'institution

a de même noté que « la diffusion des effets du confinement sanitaire, particulièrement importante au deuxième trimestre 2020, avec une perte de 477 mille emplois agricoles, se serait atténuée ».

Autres points relevés par le HCP dans sa note de conjoncture : la masse monétaire aurait évolué au rythme de +8,1%, au troisième trimestre 2020, après +7,5% un trimestre auparavant, en glissements annuels ; les créances sur l'économie auraient poursuivi leur progression depuis le début du confinement ; le marché des actions aurait continué d'afficher des variations baissières importantes, en lien avec le recul quasi général enregistré au niveau des résultats comptables semestriels des sociétés cotées.

Sur le volet consacré aux perspectives, le Haut-commissariat a fait état de l'atténuation de la baisse d'activité au quatrième trimestre 2020. « Dans l'ensemble et compte tenu d'un abaissement de 5,2% de la valeur ajoutée hors agriculture et d'une contraction de 5,8% de celle de l'agriculture, l'activité économique enregistrerait une baisse

de 5,5% au quatrième trimestre 2020, en variation annuelle, au lieu d'une hausse de 2,3% à la même période de l'année précédente », a-t-il annoncé.

Même si elle resterait relativement atone et serait tributaire de l'évolution des importations de ses principaux partenaires commerciaux européens, la demande mondiale adressée au Maroc s'améliorerait de 0,5% par rapport au troisième trimestre. Cependant, sa variation annuelle demeurerait négative à -8,9%.

La demande intérieure poursuivrait son redressement progressif modéré, l'effort d'investissement resterait relativement modéré, notamment dans les produits industriels et de construction et sa reprise serait lente et progressive ; les activités hors agriculture devraient poursuivre leur tendance baissière, au quatrième trimestre 2020, affichant un repli de 5,2%, au lieu de -9% au troisième trimestre ; tandis que la valeur ajoutée des activités agricoles poursuivrait son repli au rythme de -5,8%, en variation annuelle, amputant la croissance économique globale de 0,7 point.

Alain Bouhity

# Les deux délégations au dialogue inter-libyen appellent à soutenir le processus de Bouznika



La délégation de la Chambre des représentants et celle du Haut Conseil d'Etat libyens qui participent au deuxième round des séances du dialogue inter-libyen, ont appelé, lundi à Bouznika, les parties internationales engagées dans le processus de Berlin et participant à la réunion sur la Libye en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, à soutenir le processus de Bouznika "qui a réalisé des résultats positifs".

Dans son allocution au nom des deux délégations, lors d'une conférence de presse à l'issue d'une séance de ce deuxième round, Driss Omran, de la Chambre des représentants libyenne, a exprimé les remerciements des deux délégations aux parties internationales engagées dans le processus de Berlin pour les efforts déployés afin d'élabo-

rer une vision globale à même de mettre fin à la crise libyenne.

Il a rappelé, par la même occasion, les précédents engagements des parties internationales notamment les paragraphes 37 et 38 des conclusions de la conférence de Berlin 1, en les appelant à soutenir le processus de Bouznika qui a réalisé des "résultats positifs".

Les deux délégations ont affirmé lors de cette conférence de presse, à laquelle ont participé le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger Nasser Bourita et un représentant de l'ONU au Maroc, que les séances du dialogue accueillies par le Maroc "ont été empreintes d'une ambiance positive et d'un esprit optimiste, ce qui a permis d'unifier les visions concernant les critères relatifs aux sept

postes de souveraineté en Libye".

Par ailleurs, Driss Omran a rappelé que les deux délégations sont parvenues lors du premier round du dialogue inter-libyen le mois dernier à d'importants consensus en ce qui concerne les mécanismes d'unification des institutions souveraines, affirmant qu'il y a une volonté de continuer à œuvrer au sujet des critères dans les plus brefs délais.

Par la même occasion, il a renouvelé ses remerciements au Royaume du Maroc, Roi, gouvernement et peuple, pour la disposition permanente et l'engagement à faciliter depuis des années le dialogue inter-libyen lors de ses différentes étapes, en œuvrant à garantir toutes les conditions appropriées et favorables pour réunir les Libyens et rapprocher les vues pour parvenir à un consensus à même de trouver des solutions permettant d'unifier les institutions souveraines.

Par ailleurs, il a souligné que la délégation du Haut Conseil d'Etat et celle de la Chambre des représentants se rencontrent à nouveau au Maroc frère pour reprendre le dialogue inter-libyen entamé le mois dernier et ce pour résoudre les questions liées aux institutions de l'Etat, notamment celles souveraines, le but étant de répondre aux attentes du peuple libyen et à ses aspirations à des conditions de

## Débat interactif au CDH

Le Conseil des droits de l'Homme (CDH) à Genève a tenu lundi un débat interactif avec la mission d'enquête de l'ONU sur la Libye (FFML).

Intervenant par vidéoconférence, la représentante spéciale par intérim du Secrétaire général de l'ONU et chef de la Mission d'appui des Nations unies en Libye, Stephanie Turco Williams, s'est réjouie "des développements positifs, notamment dans le processus de paix, et une désescalade du conflit" dans ce pays.

Evoquant la situation des droits de l'Homme en Libye, elle a rappelé, qu'en juin, "les forces armées libyennes et leurs soutiens qui se retireraient de Tripoli avaient laissé derrière eux des pièges, des mines et des engins explosifs improvisés, faisant de nouveaux morts et blessés parmi les civils et mettant en danger le personnel de sécurité chargé de déblayer ces engins mortels".

L'une des illustrations les plus frappantes de l'horreur du conflit libyen a été la découverte de fosses communes, a-t-elle dit, notant que les Nations unies ont appelé à une enquête approfondie et transparente et à ce que les auteurs soient traduits en justice.

"L'établissement des responsabilités dans les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire est le seul moyen de garantir la justice ainsi qu'une paix durable en Libye", a-t-elle dit.

vie dignes surtout dans cette conjoncture critique à cause de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19 et de la dégradation des services de base.

Il a ajouté que les membres des deux Chambres ont œuvré, à travers les différents comités du dialogue, en vue d'assumer leurs responsabilités nationales et juridiques définies par la déclaration constitutionnelle et l'accord politique libyen signé à Skhirat, déplorant la division politique, les ingérences étrangères et les diffé-

rentes tentatives de perturbation qui ont fait perdre beaucoup de temps et d'efforts.

Le responsable libyen a noté que la détérioration dangereuse et inquiétante que connaissent les principales institutions, dont les institutions souveraines et de service, a poussé la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'Etat à déployer des efforts exceptionnels pour parvenir à des consensus en unifiant les institutions, tel que prévu par l'article 15 de l'accord politique.

## Soutien de l'ONU

Les participants à la conférence ministérielle de haut niveau sur la Libye, co-organisée lundi par les Nations unies, se sont félicités de la tenue du dialogue inter-libyen de Bouznika.

Intervenant à l'ouverture de la conférence, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, s'est dit encouragé par les derniers développements ayant marqué la crise en Libye, notamment l'accalmie constatée dans les combats et le dialogue inter-libyen de Bouznika.

Pour sa part, Stephanie Williams, l'émissaire par intérim de l'ONU en Libye, a également estimé que le dialogue inter-libyen de Bouznika contribuera à la relance globale du processus politique dans ce pays.

# Campagnes de sensibilisation aux dangers du Covid-19 à Ain Chock et Sidi Moumen



La préfecture d'arrondissement d'Ain Chock à Casablanca a lancé, lundi, une vaste campagne de sensibilisation à l'importance des mesures préventives contre le Covid-19.

"Souk Al Khalil" était le point de départ de cette campagne qui se poursuivra jusqu'au 30 octobre. Ainsi, les commerçants au même titre que les citoyens ont été appelés à porter obligatoirement le masque et à respecter la distanciation physique pour préserver leur santé et protéger aussi leurs familles.

A cette occasion, la chef de la division d'action sociale à la préfecture d'arrondissement d'Ain Chock, Hind Hanine, a indiqué que cette campagne s'inscrit dans le cadre d'une série d'actions programmées par les autorités locales depuis l'annonce du premier cas lié au coronavirus, précisant qu'elle sillonnera plusieurs quartiers dans l'objectif de communiquer directement avec l'ensemble des citoyens, particulièrement dans les espaces commerciaux et auprès des marchands ambulants où l'activité est intense et le risque de contamination est fort.

Selon Hind Hanine, la préfecture d'arrondissement d'Ain Chock prévoit également, dans le cadre de cette campagne, des visites aux familles en situation de précarité qui ont bénéficié d'actions de soutien en ces moments de crise, estimant que ce geste humanitaire encouragera la scolarisation des enfants à besoins spécifiques ou en situation difficile, dans le respect des mesures préventives contre le Covid-19.

La préfecture a également mobilisé une équipe constituée d'étudiants de centres de l'OFPPPT pour sensibiliser la population à l'importance du respect des mesures barrières, a-t-elle relevé, ajoutant que ces étudiants ont bénéficié d'une formation d'une semaine en la matière.

Une caravane mobile a été mise à disposition pour sillonner notamment l'espace territorial relevant d'Ain Chock, Californie, Sidi Messaoud, Lamkansa et Sidi Maarouf, outre la distribution de flyers et de masques.

Pour Safaa Bouhli, une étudiante impliquée dans cette action, l'adhésion à ce genre d'initiative traduit la responsabilité de tout un chacun pour sensibiliser aux risques liés au Covid-19, tout en rappelant l'importance du respect des mesures barrières, essentiellement le port du masque et la distanciation physique, sans omettre la stérilisation systématique des commerces.

De son côté, Mohammed Laaroussi, commerçant à "Souk El Khalil", a salué l'organisation de cette campagne de sensibilisation, mettant l'accent sur l'adhésion totale des professionnels à cette opération pour le bien de tous.

Une campagne de sensibilisation au danger du nouveau coronavirus a eu également lieu, ce week-end, au quartier populaire de Sidi Moumen à Casablanca, dans le cadre des actions de proximité menées par la société civile.

Outre la distribution des masques de protection, cette campagne, organisée par l'Association Arrissala pour l'éducation et

l'estivage (section Sidi Moumen), visait à adresser un message clair et sincère à la population de ce quartier à forte densité démographique: "Vaut mieux prévenir que guérir".

Dans ce contexte, Zakaria Chaâbi, membre du bureau de l'association, a indiqué, dans une déclaration à la MAP, que cette campagne a eu un écho favorable auprès de la population en quête de plus d'informations au sujet de cette pandémie pour prévenir la contamination.

L'objectif escompté, à travers cette campagne, consiste à communiquer directement avec les gens sur la manière de lutter contre la propagation du virus, a-t-il ajouté.

Le port correct du masque, le respect de la distanciation physique, l'usage du gel hydroalcoolique, le lavage régulier des mains avec de l'eau et du savon, la limitation des déplacements et des attroupements figurent parmi les règles d'or à adopter pour faire face à cette crise sanitaire, a rappelé Zakaria Chaâbi.

Après avoir mis l'accent sur l'importance de cette action, compte tenu du nombre élevé des contaminations dans la capitale économique, il a relevé que cette dernière s'inscrit dans le cadre d'une campagne nationale organisée par l'association dans différentes villes du Royaume.

Les associations de la société civile de la métropole adhèrent pleinement aux efforts nationaux de lutte contre le nouveau coronavirus, à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation pour la prévention contre cette crise sanitaire.

## 412 procès à distance

Du 28 septembre au 2 octobre

Un total de 412 audiences ont été tenues à distance dans les différents tribunaux du Royaume, du 28 septembre au 2 octobre, au cours desquelles 8.018 affaires ont été mises au rôle, a indiqué le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ). 9.374 détenus ont bénéficié des procès à distance durant la même période, après leur consentement, afin de leur épargner tous les risques sanitaires en cette conjoncture exceptionnelle, marquée par la propagation du coronavirus.

Il s'agit de "résultats exceptionnels" réalisés durant cette période, a estimé le Conseil, ajoutant que le projet de procès à distance, qu'il a lancé en collaboration avec les partenaires du système judiciaire, vient en consécration des valeurs d'ouverture et de communication concernant les différentes mesures prises par le CSPJ pour freiner la propagation du Covid-19 dans le Royaume.

Le Conseil a, par ailleurs, affirmé son engagement continu vis-à-vis du projet des procès à distance dans tous les départements judiciaires, afin de garantir que les tribunaux continuent de s'acquitter de leurs devoirs constitutionnels et de consacrer le droit à un procès équitable dans des délais raisonnables, mettant en avant le sens de responsabilité et d'engagement de l'ensemble des composantes du système judiciaire.





## Trump quitte l'hôpital *Paris ferme ses bars*



**L**e président américain Donald Trump, malade du Covid-19, est sorti de l'hôpital et a défendu une nouvelle fois sa gestion critiquée de la pandémie, dont l'intensification en Europe conduit Paris à fermer tous ses bars à partir de mardi.

Le président américain, qui était hospitalisé depuis vendredi, est rentré à la Maison Blanche en hélicoptère lundi soir depuis l'hôpital militaire de Walter Reed, dans la banlieue de Washington. Il a gagné le balcon de la résidence présidentielle, a salué les journalistes en contrebas et a ostensiblement ôté son masque, au mépris des règles édictées par les autorités sanitaires américaines.

Le milliardaire républicain, qui avait annoncé plus tôt dans la soirée qu'il reprendrait "bientôt" la campagne présidentielle, a aussi publié un message vidéo sur Twitter. "N'en ayez pas peur, vous allez le battre", y a-t-il déclaré à propos du Covid-19, avant d'ajouter "sortez, soyez prudents". "Ne le laissez pas contrôler vos vies", a-t-il également demandé aux Américains.

Son rival à la présidentielle Joe Biden a réagi en opposant le très lourd bilan de la pandémie qui, selon l'Université Johns Hopkins, a fait 210.117 morts aux Etats-Unis, de loin le pays du monde le plus endeuillé par le coronavirus. "J'ai vu un tweet

qu'il a fait, ils me l'ont montré, il a dit « Ne laissez pas le Covid contrôler vos vies ». Allez dire cela aux 205.000 familles qui ont perdu quelqu'un", a déclaré l'ancien vice-président américain, visiblement en colère, depuis la Floride.

Le médecin de la Maison Blanche, Sean Conley, a prévenu que le président américain, qui aura été hospitalisé pendant trois jours depuis son admission vendredi soir, n'est "peut-être pas encore complètement tiré d'affaire". Il a précisé que l'équipe médicale, "prudemment optimiste", ne serait pas totalement soulagée avant une semaine. La porte-parole de la Maison Blanche Kayleigh McEnany a indiqué lundi à son tour avoir été testée positive au Covid-19, renforçant encore un peu plus l'image d'une Maison Blanche n'ayant pas pris la pleine mesure de l'épidémie.

A New York, le gouverneur Andrew Cuomo a annoncé lundi que les écoles de neuf quartiers de la première métropole américaine allaient fermer à partir de mardi pour tenter d'empêcher que la ville ne soit frappée par une seconde vague, en attendant une décision sur les commerces non essentiels. La pandémie a fait au moins 1.037.971 morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi lundi par l'AFP. Plus de 35.243.990 cas ont été officiellement diagnostiqués et au

moins 24.354.200 personnes sont considérées comme guéries.

Le patron de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, a estimé lundi que le coronavirus était un "signal d'alarme" pour la communauté internationale, réclamant une accélération de la réforme de l'organisation face aux urgences sanitaires.

A ses côtés, le directeur des urgences sanitaires de l'OMS, Michael Ryan, a expliqué qu'environ 10% de la population mondiale pourrait avoir été infectée, soit environ 780 millions de personnes, bien au-delà des chiffres officiels, qui s'élèvent à plus de 35 millions de cas.

Alors que plusieurs pays européens ont pris des mesures face à l'augmentation du nombre des malades, de nouvelles restrictions sont entrées en vigueur mardi pour au moins 15 jours à Paris, placée en zone d'alerte sanitaire maximale. Dans la capitale française, les bars devront rester fermés, tandis que les restaurants pourront continuer à accueillir des clients à condition de respecter un strict protocole sanitaire. Une "jauge" sera mise en place dans les centres commerciaux et grands magasins pour encadrer le nombre de personnes pouvant se croiser, et foires et congrès sont interdits. "Ce sont des mesures de freinage car l'épidémie va trop vite. Il faut la freiner avant que le système

de soins ne soit débordé", a justifié le préfet de police de la capitale, Didier Lallement.

La maire de Paris Anne Hidalgo a jugé la situation sanitaire "très grave". Après la parenthèse de l'été, les bars de la capitale ont donc dû tirer le rideau lundi soir, résignés mais amers de ce nouveau tour de vis sanitaire. "C'est décourageant et on sait pas combien de temps ça va durer. Pas de salaire, 15.000 euros de loyer et de charges et rien qui va rentrer, les petites affaires comme les miennes n'ont pas accès au fond d'indemnisation", explique Omar Allik, 41 ans gérant du Touller, dans le XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris. "C'est triste, on est un peu mélancolique, c'est fini les pots après le boulot, maintenant, c'est métro, boulot, dodo", commente au bar, bière à la main, l'un des habitués des lieux, Romain Carillon, 34 ans, architecte.

En Espagne, après Madrid vendredi, trois autres villes, Leon, Palencia et San Andrés del Rabanedo vont être soumises à un bouclage partiel afin de ralentir la progression de l'épidémie de Covid-19. Le gouvernement irlandais a annoncé de son côté lundi soir un durcissement des mesures de prévention pour tenter de contrer une deuxième vague de la pandémie de Covid-19, mais sans aller jusqu'au reconfinement recommandé la veille par ses conseillers médicaux.

# Le coronavirus, une raison de plus de libérer les prisonniers politiques en Iran



**I**l est particulièrement important" que l'Iran, pays le plus touché par le Covid-19 dans la région, libère ses détenus politiques au moment où le coronavirus circule dans ses prisons, a jugé l'ONU mardi. Dans un communiqué, la Haute-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Michelle Bachelet, a relevé que la plupart des personnes qui ont été détenues arbitrairement en Iran - dont les binationaux, les ressortissants étrangers, les défenseurs des droits humains, les avocats, les écologistes et d'autres prisonniers d'opinion - ont été exclues des directives sur les libérations temporaires.

"Les personnes détenues uniquement en raison de leurs opinions politiques ou pour d'autres formes d'activisme en faveur des droits de l'Homme ne devraient pas être emprisonnées du tout, et ces prisonniers ne devraient certainement pas être traités plus sévèrement ou exposés à un

plus grand risque", a souligné Mme Bachelet.

Dans un pays où le système pénitentiaire souffre "d'un surpeuplement chronique et de mauvaises conditions sanitaires", ces personnes ont été exposées à un risque accru de contracter le coronavirus.

Mme Bachelet s'est dite "troublée de voir comment les mesures destinées à atténuer la propagation du Covid-19 ont été utilisées de manière discriminatoire contre ce groupe spécifique de prisonniers". "J'appelle à la libération inconditionnelle des défenseurs des droits de l'Homme, des avocats, des prisonniers politiques, des manifestants pacifiques et de toutes les autres personnes privées de leur liberté pour avoir exprimé leurs opinions ou exercé leurs droits de toute autre manière", a-t-elle demandé. "Il est particulièrement important de rectifier de telles injustices au moment où le Covid-19 circule dans les

prisons iraniennes", a-t-elle ajouté.

Selon l'ONU, les pénuries d'eau, de produits d'hygiène et de désinfectant, l'insuffisance des équipements de protection et des kits de dépistage ainsi que des soins médicaux inadéquats et le manque d'espaces d'isolement ont entraîné la propagation du virus parmi les détenus en Iran, causant un grand nombre de décès.

Mme Bachelet s'est dite particulièrement inquiète du cas emblématique de l'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh qui, pour des problèmes de santé, a mis fin fin septembre à une grève de la faim de plus de 45 jours pour dénoncer les conditions d'incarcération des prisonniers politiques. "Je suis très inquiète de savoir que la vie de Nasrin Sotoudeh est en danger", a-t-elle pointé, exhortant les autorités à la libérer "immédiatement" et à lui accorder la possibilité de se rétablir chez elle avant de suivre le traitement médical de son choix.

## L'OMS Europe appelle à combattre la lassitude croissante liée au Covid-19

**E**n Europe, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a appelé mardi les gouvernements à combattre la lassitude croissante des populations face à la pandémie de nouveau coronavirus et aux mesures de restrictions engagées, qui atteint 60% par endroits. "Sur la base des données d'enquête agrégées des pays de la région, nous pouvons constater, sans surprise, que la lassitude des personnes interrogées augmente (...), on estime aujourd'hui qu'elle a atteint plus de 60% dans certains cas", a indiqué dans un communiqué le directeur de la branche Europe de l'OMS Hans Kluge, qui relève que les populations ont fait des "sacrifices immenses" depuis huit mois et les premiers cas constatés de Covid-19. "Le coût en a été extraordinaire et nous a tous épuisés, où que nous vivions et quoi que nous fassions. Dans de telles circonstances, il est facile et naturel de se sentir apathique et démotivé", a-t-il écrit.

Pour contrer cette "fatigue", les autorités doivent écouter les publics et créer avec eux les réponses pour continuer à lutter contre la pandémie du nouveau coronavirus dont les niveaux de transmission restent élevés à travers l'Europe. "Nous devons répondre à nos besoins par des moyens nouveaux et innovants. Soyons créatifs et courageux pour y parvenir", a indiqué M. Kluge. Il a notamment cité l'exemple d'une municipalité danoise qui a associé les étudiants pour la mise en place du nouveau protocole d'accueil respectueux des exigences sanitaires lors de la rentrée universitaire.

La zone Europe de l'OMS, qui comprend 53 pays dont la Russie, compte plus de 6,2 millions de cas officiels et près de 241.000 morts liées au virus, d'après le tableau de surveillance de l'organisation.

## Plus d'une personne en grande précarité sur deux contaminée en région parisienne



**P**lus d'une personne en grande précarité sur deux, pour l'essentiel des migrants, a été contaminée par le Covid-19 en région parisienne selon une étude publiée mardi par l'ONG Médecins sans frontières (MSF). Avec un taux de positivité de 55% dans les centres d'hébergement, les distributions alimentaires ou les foyers de travailleurs où MSF a conduit des tests, il s'agit de "prévalences particulièrement élevées, surtout dans les foyers et les centres d'hébergement", souligne le rapport. L'enquête, décrite comme la toute première en France et en Europe à s'intéresser exclusivement au niveau d'exposition au virus parmi les grands précaires, concerne surtout les étrangers, qui représentent 90% de l'échantillon de 818 personnes testées par l'ONG. "Les résultats démontrent une prévalence énorme. La raison principale est la promiscuité et les conditions d'hébergement

qui ont généré des clusters", par exemple dans les gymnases où ces personnes ont été mises à l'abri à l'aube du confinement généralisé, commente pour l'AFP Corinne Torre, cheffe de la mission France chez MSF.

Menée entre le 23 juin et le 2 juillet avec épicentre, le centre d'épidémiologie qu'héberge MSF, l'étude révèle de fortes disparités selon les types de sites sur lesquels les personnes ont été testées : ainsi, dans les 10 centres d'hébergement où l'ONG intervient, le taux de positivité atteint 50,5%, contre 27,8% sur les sites de distribution alimentaire et 88,7% dans les deux foyers de travailleurs migrants.

En France, le taux de positivité de la population générale oscille plutôt entre 5 et 10%. Selon Santé publique France, elle était à 8% en fin de semaine dernière, et autour de 12% sur Paris, là où se trouvent les principaux sites couverts par MSF.

# En visite à Tokyo, Mike Pompeo s'en prend violemment à la Chine

Le secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo a violemment critiqué la Chine lors d'une journée d'échanges quadrilatéraux mardi à Tokyo avec ses homologues australien, indien et japonais visant à afficher symboliquement un front uni face au géant asiatique.

M. Pompeo et la ministre australienne des Affaires étrangères Marise Payne ont d'emblée souligné des "inquiétudes partagées sur l'activité sournoise" de la Chine dans la région indo-pacifique, selon un communiqué américain.

Plus tard, M. Pompeo a dit qu'il était "plus essentiel que jamais" que les quatre principales démocraties de la région indo-pacifique "collaborent pour protéger nos peuples et partenaires de l'exploitation, de la corruption et de la coercition" du Parti communiste chinois (PCC). "Nous le voyons dans les mers de Chine méridionale et orientale, sur le Mékong, dans l'Himalaya, le détroit de Taiwan", a-t-il souligné après avoir aussi dénoncé les tentatives de "dissimulation" du PCC sur le coronavirus.

Le déplacement de M. Pompeo au Japon a été maintenu malgré la pandémie et la contamination du président Donald Trump. En raison de cette situation, M. Pompeo a toutefois renoncé au dernier moment à deux escales supplémentaires, en Corée du Sud et en Mongolie. Mais la réunion à Tokyo du "Quad" - groupement stratégique informel réunissant Etats-Unis, Australie, Inde et Japon - est restée à son ordre du jour.

Sa visite au Japon est aussi la première d'un haut responsable américain depuis la nomination mi-septembre du nouveau Premier ministre japonais Yoshihide Suga, lequel a aussi rencontré M.



Pompeo.

"Dans sa première déclaration après sa prise de fonction, M. Suga a décrit la région libre et ouverte de l'Indo-Pacifique comme « le socle de la paix et de la stabilité régionales ». Je suis entièrement d'accord", a déclaré M. Pompeo. "J'ajouterais seulement que la pierre angulaire de ce socle est la relation américano-japonaise", a-t-il ajouté avant une entrevue avec le ministre nippon des Affaires étrangères Toshimitsu Motegi.

Sans citer la Chine, celui-ci a ensuite affirmé que "récemment, l'ordre international a été remis en cause dans divers domaines et le nouveau coronavirus a accéléré cette tendance. Nos quatre pays

partagent l'objectif de renforcer l'ordre international libre et ouvert fondé sur des règles".

La constitution du "Quad", formée pour la première fois en 2019 à New York, avait été fortement encouragée par l'ancien Premier ministre japonais Shinzo Abe, dont M. Suga était un fidèle conseiller. Mais la portée de ce groupement apparaît pour l'instant essentiellement symbolique.

Avant son départ pour Tokyo, M. Pompeo avait dit s'attendre à "quelques annonces importantes" à l'issue de ces échanges quadrilatéraux, mais il avait précisé qu'elles auraient lieu seulement après le retour des ministres dans leurs pays respectifs.

L'objectif des principales démocraties de la région est d'intensifier leur coopération face à une Chine de plus en plus puissante et ambitieuse. M. Pompeo et l'administration Trump sont vent debout contre Pékin à la fois sur des enjeux de sécurité, de commerce et de technologies. Les relations de New Delhi et Sydney avec Pékin se sont aussi sévèrement dégradées ces derniers mois.

Pékin n'a pas caché son opinion sur le "Quad", le ministère chinois des Affaires étrangères ayant exhorté la semaine dernière les pays à éviter les "cliques fermées et exclusives". "Nous espérons que les pays concernés pourront avancer à partir des inté-

rêts communs des pays de la région et faire davantage de choses qui favorisent la paix, la stabilité et le développement de la région, et non l'inverse", a déclaré le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Wang Wenbin.

Pour Tokyo, l'exercice ressemble davantage à un numéro d'équilibriste, M. Suga apparaissant soucieux de ménager la Chine, comme M. Abe avant lui. Le Premier ministre japonais avait ainsi souligné lundi le caractère central de la relation Tokyo-Washington et son intention de promouvoir le "Quad", tout en construisant "des relations stables avec les pays voisins, y compris la Russie et la Chine".

## Les écoles fermées dans certains quartiers de New York pour empêcher une deuxième vague



Le gouverneur Andrew Cuomo a annoncé lundi que les écoles de neuf quartiers de New York allaient fermer à partir de mardi pour tenter d'empêcher que la ville ne soit frappée par une seconde vague de coronavirus, en attendant une décision sur

les commerces non essentiels.

Le principal dirigeant politique de l'Etat de New York a avancé d'un jour la date proposée par le maire de New York, Bill de Blasio, qui avait annoncé dimanche son intention de fermer ces écoles à compter de mercredi.

Il s'agit de quartiers du sud de Brooklyn, et de quelques zones de l'est et du sud du Queens, dans lesquels le taux de cas positifs au coronavirus se situe au-delà du seuil des 3% depuis plus de sept jours. La mesure concerne les écoles publiques mais aussi privées, a précisé le gouverneur lors d'un point de presse.

Le plan dévoilé dimanche par le maire prévoyait également la fermeture temporaire de tous les commerces non essentiels, y compris les restaurants, ouverts à New York depuis le 22 juin. Le gouverneur a refusé de le suivre, en tout cas dans l'immédiat, plaidant pour une approche plus ciblée que des codes postaux, découpage utilisé par la mairie, et réclamant des données supplémentaires pour pouvoir trancher.

Andrew Cuomo a aussi avancé que la fermeture des commerces non essentiels n'était pas la priorité pour contenir la propagation du virus. "Les commerces" de ces quartiers "n'ont pas une capacité de propagation impor-

tante", a-t-il affirmé. "On parle de petits commerces." Beaucoup de commerces ont déjà dû fermer, plombés par la pandémie et le confinement du printemps, tandis que de nombreux autres tiennent mais sont très fragilisés. "Sauf contre-ordre, nous mettrons en place notre plan mercredi" dans ces neuf quartiers avec la fermeture ordonnée de tous les commerces non essentiels, a rétorqué, un peu plus tard, Bill de Blasio, meilleur ennemi d'Andrew Cuomo, bien qu'ils soient tous deux démocrates.

Deux de ces quartiers ont des taux de cas positifs supérieurs à 8% sur les sept derniers jours, selon des chiffres publiés lundi, et comprennent comme les quatre autres situés à Brooklyn, une forte communauté juive orthodoxe. L'épidémie y a repris à la faveur de rassemblements pour les fêtes juives de Rosh Hashanah et Yom Kippour. Sur l'ensemble de l'Etat de New York, le taux de cas positifs reste bas, à 1,22%.



Mohamed Talal, vice-président de la CGEM et président de la commission TPE-PME

## Tout le monde se prépare à une guerre économique et commerciale qui s'annonce très rude

# Entretien

*Le vice-président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et président de la commission TPE-PME, Mohamed Talal, a accordé une interview à la MAP dans laquelle il analyse la situation de la PME marocaine dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 ainsi que les principaux maux qui plombent sa performance et sa contribution au développement économique et social du pays.*



**De par sa taille, la PME est très sensible à l'environnement dans lequel elle opère. En tant que président de la commission TPE-PME à la CGEM, quel regard portez-vous sur la situation de la PME marocaine dans le contexte du Covid-19 et à la lumière du durcissement dans certaines villes des mesures restrictives qui impactent fortement la relance de l'activité économique?**

La situation épidémiologique nationale reste inquiétante au vu de l'augmentation du nombre de cas positifs. Il est à rappeler que le respect des mesures sanitaires et des gestes barrières est une responsabilité collective pour limiter la propagation du virus et ainsi éviter un éventuel retour à un confinement qui serait dramatique pour notre économie, et surtout pour la TPME.

En effet, la TPME marocaine est très sensible à son environnement (endogène et exogène), et le Covid-19 aura mis à rude épreuve la résilience de nombreux secteurs d'activité, où les TPME restent les premières exposées. Les travaux du CVE où siège la CGEM, auront permis d'apporter des solutions concrètes et immédiates, à savoir des produits de trésorerie tels que "Damane Oxygène" ou "Damane Relance", ainsi que le report des échéances fiscales, sociales, financières.

Aujourd'hui, nous ne serons plus pris par surprise par ce virus, puisque nous vivons avec depuis plusieurs mois. La CGEM et les pouvoirs publics travaillent de concert pour apporter d'autres solutions aux problématiques connues et à venir.

Les TPME, elles-mêmes, sont à la recherche de nouveaux points de stabilité. En effet, chaque TPME trace sa feuille de route et se doit de la réactualiser très régulièrement dans un contexte mondialisé où les barycentres de production et commerciaux vont commencer à se déplacer. Le tout, avec son lot de "barrières non tarifaires" (par exemple export décarboné), et de politiques individualistes construites sur la "préférence nationale" des Etats ou des régions (Europe).

Aujourd'hui, les mécanismes de la relance économique et sociale sont annon-

cés et en cours de déploiement par les pouvoirs publics en concertation avec la CGEM et les partenaires sociaux, notamment avec la signature du Pacte de la relance économique et de l'emploi, qui engage l'ensemble des parties prenantes pour réussir cette relance.

Aussi, de nombreux ministères tels que le ministère de l'Industrie et du Commerce ont repensé le modèle de développement économique du pays en donnant une place de choix à la R&D et à la production au Maroc de nouveaux produits qui étaient jusqu'alors importés. Aussi, au vu de la contraction des marchés, tout le monde se prépare à une guerre économique et commerciale qui s'annonce d'ores et déjà très rude.

**Quelles sont les principales difficultés auxquelles fait face actuellement la PME marocaine ?**

Dans le contexte présent, la PME nationale est fortement impactée et ce, à plusieurs niveaux: Pour commencer, au niveau de sa trésorerie, si Damane Oxygène et Damane Relance ont apporté des solutions à court terme, il n'en demeure pas moins que cela reste de la dette qui vient grever les ratios financiers de l'entreprise et par conséquent, augmenter sa fragilité et sa capacité d'endettement futur pour investissement.

Pour apporter une solution à long terme, la CGEM par la voix de son président, Chakib Alij, a mis en place des dettes mezzanines (long terme) adressées aux TPME, ce qui permettrait très certainement de soulager les entreprises et améliorer leur compétitivité en vue d'affronter une concurrence internationale qui sera très certainement brutale. Aussi, comme nous le prônions au sein de notre Confédération, nous saluons le nouveau statut de la CCG, qui se transformera en une forme de banque d'investissement plus à même de répondre aux spécificités de la TPME, notamment par des produits de garanties, d'assurances et d'accompagnement à l'image de BPI France. Les délais de paiement restent également un sujet épineux dont l'impact ira au-delà de la période de pandémie. En effet, nous assistons déjà à un allongement des délais. Par conséquent, la TPME va resserrer ses conditions com-

merciales au détriment du développement ou de l'investissement. Là encore, la CGEM avance sur ce dossier pour que soient mises en place des sanctions pécuniaires pour tout retard dans les paiements de ses créances.

Sur le plan social, de nombreuses entreprises se trouvent confrontées à des pertes totales ou partielles d'activité, ou tout simplement doivent se reconstruire sur de nouveaux produits ou marchés. Ces mêmes TPME ont des coûts sociaux fixes élevés - en cas de redimensionnement des effectifs, de redéploiement ou tout simplement de reconversion pour monter en expertises ou en compétences. Pour cela, la CGEM, dans le cadre du dialogue social avec notamment les partenaires sociaux, espère que des solutions urgentes et concrètes seront apportées, notamment par la flexibilité de l'emploi, le droit de grève, mais aussi la couverture des salariés grâce à "l'indemnité perte d'emploi" que la CGEM propose de réaménager. Bien entendu, le volet formation devra avoir une place de choix en vue d'offrir de nouvelles opportunités de carrières aux salariés dans un marché qui entre de plain-pied dans le monde du digital 4.0 et où les TPME sont à la recherche de nouveaux marchés (l'instinct de survie). Pour les PME industrielles, la situation est encore plus difficile au regard des mutations que connaissent les marchés à l'international et les mesures de protectionnisme qui s'opèrent dans les pays partenaires pour protéger leurs entreprises nationales. Les économies de par le monde ont injecté des sommes colossales dans leurs tissus économiques, ce qui ne manquera pas de créer des distorsions de compétitivité entre les entreprises des différentes économies.

Il est urgent aujourd'hui non seulement de se pencher sur les ALE à la lumière des impacts de cette pandémie sur les stratégies économiques des Etats et des régions, mais également d'analyser les dérives actuelles et à venir, conformément aux accords de l'OMC. Il faut aussi mettre en place les instances de veille économique et commerciale, pour une "intelligence économique" offensive au vu des batailles qui nous attendent sur la scène économique internationale.

**Les actions menées jusqu'à présent par l'Etat suffisent-elles à elles seules à assurer la survie de la PME marocaine en cette conjoncture difficile ou faudra-t-il encore actionner d'autres leviers de soutien ?**

A la CGEM, nous pensons que chacun des acteurs doit jouer son rôle: secteur privé, pouvoirs publics et partenaires sociaux. L'entreprise ne peut compter que sur des aides et soutiens. Oui pour les aides mais dans un objectif précis et pour pallier des situations critiques, d'urgence, d'accompagnement ou de souveraineté de l'Etat. Les entreprises doivent également travailler pour penser les nouveaux marchés de demain, au vu des relocalisations de production, mais aussi des nouveaux besoins de consommation.

Nombre d'entre elles devront se reconstruire dans de nouveaux métiers, des marchés seront très certainement gagnés mais bien d'autres seront perdus. Un nouveau point d'équilibre sera aussi trouvé par de nombreux secteurs d'activité. Par exemple, le tourisme avec son écosystème a été, est et sera encore très impacté. C'est un secteur qui a besoin de soutien à court et moyen termes, mais également d'accompagnement pour la reconquête des marchés en sortie de crise.

Nous saluons l'ensemble des efforts consentis par les pouvoirs publics et les banques de la place qui se sont mobilisés pour limiter l'impact de cette crise sur les entreprises et ce, dès le début de la crise sanitaire. Aussi, au vu de la typologie des TPME marocaines, et de leur structure bilantelle qui parfois ne répond pas aux exigences d'éligibilité, nous pensons que la relance par la consommation serait une des solutions à mettre en place. Au-delà des aspects fiscaux qui répondraient à cette proposition, il y a lieu d'accompagner différents secteurs d'activité pour relancer la consommation (immobilier, tourisme, etc...). D'autres mesures de relance ont été annoncées par Sa Majesté le Roi et qui sont en cours de déploiement - l'injection des 120 MMDH dans l'économie nationale, le Fonds d'investissement stratégique (FIS) qui viendra soutenir les entreprises sous-capitalisées, la distribution de crédits de relance à l'échelle nationale ainsi que les mesures sociales.

# Doit-on continuer encore de parler effectivement d'un "enseignement par compétences" au Maroc ?

Avant la conception et l'élaboration de la fameuse Charte nationale de l'éducation et de la formation (CNEF) à la fin de l'année 1999, sur le plan conceptuel, le terme de "compétence" a été souvent lié à celui de "capacité" et l'adjectif compétent a été utilisé presque comme un synonyme de capable. Parler de compétence dans l'enseignement n'était abordé généralement et adéquatement que par les spécialistes en la matière (chercheurs universitaires, théoriciens et linguistes, didacticiens en éducation...).

Ce n'est qu'avec l'avènement de la charte qui principalement les praticiens (professeurs des différents cycles et matières) commencent à l'évoquer en songeant à sa transposition didactique quand ils véhiculent avec une certaine précision les trois célèbres et fondamentales entrées que cette charte prévoit d'installer pour réformer le système éducatif marocain, en l'occurrence: 1- l'enseignement par compétences, 2- l'éducation au choix, 3- l'éducation aux valeurs. Tout le monde adhère par la suite à des discussions plus ou moins fondées et amorce des réflexions approfondies sur le ou les modèles les plus appropriés et les plus adaptés pour mettre en place un enseignement dit "par compétences" et pour redresser une pratique enseignante dont les limites s'avèrent depuis un certain temps indiscutables.

Des ouvrages confectionnés hâtivement et des articles dans les divers quotidiens commencent à surgir et graviter autour de ce concept dans le dessein de le décrypter et pouvoir répondre aux moult interrogations que ne cessent de soulever les enseignants et l'opinion publique dans cette perspective.

C'est dans ce cadre par ailleurs, qu'un travail draconien s'élabore officiellement pour réaliser une révision complète du curriculum en vue d'instaurer et mettre en œuvre une réforme ayant comme échéance une dizaine d'années arrêtée et imposée par la CNEF.

Suite aux nombreuses réunions des différents acteurs éducatifs et aux larges et longues concertations des équipes pédagogiques à travers tout le pays, on parvient en fin de compte à éditer en juin 2002 le fruit d'une réflexion collective dans un document en plusieurs volumes intitulé: le Livre blanc (LB).

Il s'agit là d'un document de référence qui balise des itinéraires à suivre et qui se veut une réforme ambitieuse, fondée et forme, du système éducatif à travers, entre autres, la réorganisation de l'année scolaire (2 semestres au lieu de 3 trimestres), des choix et des orientations en matière des contenus, la précision et la délimitation des profils des apprenants au terme de chaque cours et de chaque cycle et surtout l'institutionnalisation pour la première fois d'un enseignement axé prioritairement sur le développement des compétences chez les élèves.

C'est ainsi que l'on fait en sorte de définir, arborer et véhiculer directement la notion de "compétence" en la répartissant en cinq types, à savoir: une "compétence stratégique", une "compétence communicative", une "compétence méthodolo-

gique", une "compétence culturelle", une "compétence technologique" (faut-il rappeler dans ce cadre que l'on a repensé cette conception ultérieurement en reconsidérant toutes ces cinq déclinaisons et en les présentant comme de simples dimensions d'une seule et unique compétence).

Une telle conception de la compétence montre bel et bien la méconnaissance et la confusion qui régnaient même chez des praticiens à propos de la transposition du concept "compétence", de son acception académique à son application scolaire et notamment pour l'intégrer efficacement dans un curriculum.

Il va sans dire, en outre, que cette transposition exige avant tout une conception fine et claire d'un modèle pédagogique efficient, de nouvelles modalités d'évaluation et de remédiation autres que celles déjà mises en exergue et une formation délibérée susceptible de faire changer intégralement des pratiques anciennes et instaurer un nouveau mode de fonctionnement pédagogique. Même si le Livre blanc ne répond pas clairement aux interrogations incessantes quant à la concrétisation effective d'un enseignement par compétences, il a en revanche le mérite de constituer une plateforme et un tableau de bord permettant aux différentes équipes - en plus des cahiers des charges bien évidemment - de se lancer dans la ruée de confection de manuels scolaires puisque c'est pour la première fois dans le système éducatif marocain que l'on assiste, à une telle envergure, à une multiplicité et à une diversification des manuels scolaires (et non pas forcément des méthodes d'enseignement).

Une fois apparus et homologués les nouveaux manuels, on constate encore une fois que le problème lié à la définition du concept "compétence" persiste toujours car il demeure mal conçu et maladroitement opéré par les concepteurs de ces manuels. L'amalgame et la confusion entre "objectif" et "compétence" sont plus que frappantes tout simplement car c'est une ère où le terme compétence règne et prédomine. En vogue, tout le monde tient de ce fait à l'utiliser et à l'employer à tort et à travers en le prenant pour un simple objectif d'apprentissage.

Une compétence qui ne se réalise effectivement qu'au terme d'une ou deux années est confondue consciemment ou inconsciemment avec un objectif d'apprentissage (opérationnel) qui vise principalement la découverte et la reconnaissance, l'emploi et le réemploi ou le transfert d'une notion par le biais de quelques activités pendant une ou quelques séances.

Le fait de mentionner et de proposer (à titre d'exemple) pour chaque matière - dans les nouveaux manuels édités - une compétence pour chaque leçon (en haut de la page) dévoile une connaissance mal cernée et une inattention injustifiée qui ne font que semer davantage d'incertitudes chez beaucoup de praticiens autour de ce concept qui reste malheureusement en core inapproprié et récalcitrant.

Quand le Livre blanc, par exemple, présente des compétences dites "disciplinaires" qu'il confond tout court avec les objectifs, il ne fait qu'induire en erreur

tous ceux ou celles qui s'en servent pour réussir une élaboration précipitée et sur commande des manuels que le terrain exige et attend impatiemment. Avant de relater l'histoire de la Pédagogie d'intégration (PI) qui vient de découvrir le système éducatif marocain dès 2006 et la présenter comme un modèle répondant minutieusement et adéquatement aux diverses questions liées à l'enseignement par compétences, il convient de faire un survol spatiotemporel hâtif autour du concept "compétence" d'abord pour le bien cerner et saisir ensuite son évolution au fil du temps.

C'est avec N. Chomsky (Grammaire générative et transformationnelle) au milieu des années cinquante que vient d'être évoquée pour la première fois la dichotomie compétence/performance. Dans cette perspective, Chomsky parle particulièrement de la "compétence linguistique" qui se résume brièvement en la capacité que possède un individu de produire (précisément générer) un nombre infini de phrases/énoncés à partir d'un nombre limité de mots ou expressions.

A ce stade, la compétence demeure donc intimement liée au domaine purement linguistique par excellence. Suite à la révolution des jeunes en France en 1968, on commençait à parler du profil le plus estimé et le plus recherché d'un individu dans l'univers du travail en faisant en sorte d'opposer la notion de "certification" à celle de "qualification".

Ce qui laisse deviner que le fait d'obtenir un certificat par un individu ne lui garantit pas toujours la possession d'une parfaite maîtrise des tâches qu'il devrait accomplir et par contre une personne sans être nécessairement diplômée, pourrait bien être compétente en réalisant des performances élevées. En 1972 aux Etats-Unis, par opposition au concept "compétence linguistique", vient de naître celui de "compétence communicative" par Dell Hymes dans le cadre de ses recherches en sociolinguistique.

Hymes attire bel et bien l'attention que dans une interaction sociale, la dimension linguistique à elle seule reste insuffisante et a besoin d'autres capacités/habilités que doivent posséder des interlocuteurs pour témoigner d'une parfaite acquisition de ce qu'il appelle "compétence communicative".

Et c'est d'ailleurs dans cette évolution notionnelle accolée exclusivement à la didactique des langues notamment aux non natifs (enseignement-apprentissage des langues étrangères) que le Conseil de l'Europe élabore en 1974 son fameux "niveau seuil" constituant le document ultime de référence qui fait véhiculer les modalités précises pour une didactique unifiée des langues basée essentiellement sur les approches communicatives qui vont évoluer par la suite avec le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour déboucher ultérieurement sur l'approche ou la perspective actionnelle dans la didactique d'une langue étrangère.

Au Maroc, c'est en 2006 que commence effectivement l'intérêt accordé officiellement à la PI (modèle proposant une vision cohérente, une terminologie

précise et une progression articulée quant aux différentes opérations requises pour répondre aux questions les plus pertinentes), à travers l'information et la formation d'une équipe marocaine de pilotage sur le plan national par son propre concepteur le Belge Xavier Rogers; une action couronnée par la présentation, l'étude, l'analyse et le partage d'un document de référence présentant méticuleusement cette nouvelle pédagogie.

Par la suite, les opérations se succèdent avec engouement et enthousiasme tout au long des années suivantes selon une cadence institutionnelle rythmée et une détermination éducative accrue afin de pouvoir relever les défis imposés par le célèbre Programme d'urgence (PU) 2009-2012. Ainsi, progressivement la machine se met merveilleusement en marche et se dessine en quatre étapes fondamentales le parcours de mise en œuvre:

1ère étape: En 2008/2009, expérimentation limitée de la PI dans 9 établissements dans chacune des deux Académies régionales de l'éducation et de la formation (AREF) (Meknès et Chaouia-Ouardigha),

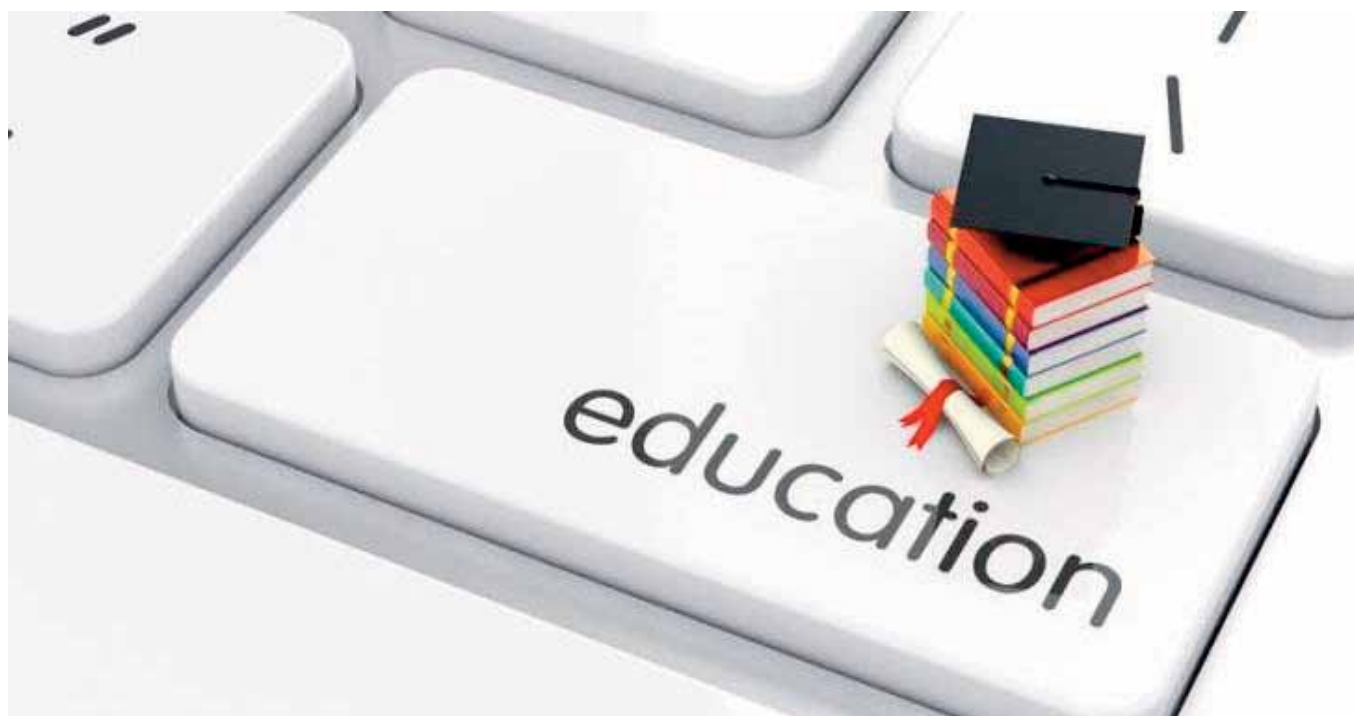
2ème étape: En 2009/2010, expérimentation élargie et généralisation de la domiciliation de la PI dans tous les établissements des deux Académies régionales de l'éducation et de la formation précitées (Meknès et Chaouia-Ouardigha) en plus de l'Académie de Dakhla-Oued Eddahab et parallèlement expérimentation limitée dans 9 établissements dans chacune des 13 AREF restantes sur tout le territoire national.

3ème étape: En 2010/2011, adoption généralisée de la PI dans tout le territoire national y compris l'instauration définitive d'un nouveau système d'évaluation que prône cette pédagogie et qui est basé sur des consignes, des critères et des indices permettant la prise de décisions quant à la maîtrise d'une compétence et donc la certification et l'institutionnalisation du passage d'un niveau à l'autre.

4ème étape: En 2011/2012, domiciliation généralisée de la PI au collège pour tous les établissements dans tout le territoire national après avoir couvert et relancé officiellement au primaire le travail avec cette nouvelle approche d'enseignement par compétences. Nombreuses ont été donc les sessions de formation organisées au profit des différents acteurs éducatifs (inspecteurs, directeurs, enseignants du public et du privé) sous forme de partage local, provincial et/ou régional corroboré par l'élaboration des comptes rendus bien délibérés tant au moment de l'expérimentation que pendant l'extrapolation de la nouvelle pédagogie.

Nombreux ont été les efforts draconiens fournis lors des formations en présentiel ou sur le terrain non seulement pour expliciter et clarifier la PI mais aussi pour louer concrètement ses mérites et mobiliser surtout les indicés pour l'expérimenter avant de la juger.

Nombreuses également ont été les situations d'intégration produites pour couvrir admirablement toutes les matières et tous les cours qui ont été distribués sous forme de fascicules exploitables pour tout le monde.



Nombres ont été, en définitive, les situations/opérations d'évaluation réelles ou simulées proposant un modèle d'action inédit à adopter, une pratique originale à implanter et une forme de certification aspirant à reléguer au second plan tout ce qui se faisait dans ce cadre depuis des décennies.

Or, après l'engouement officiel louant les résultats satisfaisants et prometteurs enregistrés au début de l'application de la PI (note ministérielle n° 174 en date du 8 novembre 2010 ayant comme objet l'instauration de la PI dans l'enseignement primaire et collégial) et la diffusion de la fameuse note ministérielle n°204 datée du 29 décembre 2010 exclusivement sur l'organisation de l'évaluation dans le cadre de la PI, des interrogations diverses commencent pourtant à émerger et des réactions parfois récalcitrantes commencent à se manifester de la part des acteurs éducatifs notamment à propos des modalités de l'évaluation certificative des apprenants et la conception surtout au collège des examens et contrôles continus, des coefficients à conserver selon le poids de chaque matière, du classement définitif des élèves...

Il est constaté qu'au primaire, le problème ne se posait pas sérieusement contrairement au collège et qu'une telle situation (notamment au collège) méritait bel et bien une réflexion approfondie, une concertation large, une étude des différents cas et surtout une bonne foi quant à la recherche d'une solution réaliste et réalisable qui ne tarderait pas à venir...

Dans un tel chaos, il faut attendre le remaniement gouvernemental et la désignation de Mohamed El Ouafa à la tête du ministère de l'Éducation nationale le 3 janvier 2012 qui - juste après un peu plus d'un mois de son arrivée - et au lieu d'œuvrer pour le déblocage de cette situation, la relance d'une réflexion sur le sujet, la recherche d'une solution rationnelle et convaincante et la proposition d'une alternative même provisoire dans l'attente de sa finition et son amélioration, opte pour le choix le plus simple et le plus aisé et freine par le biais d'une correspondance courte, brusque et sans préavis l'avancée d'un changement historique tant souhaité et tant attendu par toute une société (correspondance du ministre de l'Éducation nationale n° 12 x 037 datant du 16-02-2012).

Ce que cette correspondance évoque pas explicitement de par son contenu, a été bien révélé directement et sans retouches par le ministre lors d'une réunion régionale des inspecteurs du nord-ouest organisée à la faculté de

sciences, Université Mohammed V, tenue à Rabat le 16-04-2013.... Et la suite de l'histoire, tout le monde la connaît.... Interrogations, confusions et désorientations ont constitué, un bout de temps, les mots clés chez presque tout le monde.

Bien évidemment, l'action enseignante ni au primaire ni au collège ne s'immobilise pas mais on continue d'œuvrer bon gré mal gré sans pouvoir néanmoins se servir d'une boussole susceptible d'indiquer l'horizon.

La direction des curriculums, puisqu'elle est directement concernée, essaie par la suite, juste après un certain temps de réflexion, de combler le vide par des opérations de réforme du curriculum en faisant en sorte d'introduire progressivement et graduellement quelques approches d'enseignement principalement au primaire telles que: "Agir autrement" pour la didactique du français langue étrangère (FLE), le calcul mental rapide pour les maths, le moyen d'investigation pour la didactique des activités d'éveil scientifique, la conscience phonologique pour ce qui est de l'apprentissage de la lecture notamment en arabe.

Presque chaque année, elle tient à organiser des formations ciblant tel aspect ou tel autre et publie des documents pouvant répondre aux diverses interrogations pédagogiques et méthodologiques même si d'autres questions majeures et pesantes existent encore et exigent toujours des explications claires, rapides et définitives.

Il s'agit des préoccupations relatives notamment: à l'enveloppe horaire hebdomadaire (temps scolaire surtout au primaire), au temps effectif des apprentissages et des remédiations, à l'alternance codique dans l'enseignement des matières scientifiques (quand, comment, quelle fréquence), à la libéralisation du choix du manuel scolaire par chaque établissement (conseil éducatif ou conseil d'enseignement), à la redéfinition de l'enseignement par compétences et aux modalités d'évaluation dans ce cadre...

Il importe de souligner toutefois qu'en l'état actuel de l'enseignement surtout au primaire, la direction des curriculums maintient, véhicule et défend toujours et avec insistance une forme d'enseignement par compétences qu'elle est la seule à en détenir les clés.

Elle propose pour chaque cours et pour chaque discipline des compétences annuelles plus ou moins définies (épaisses, grosses et grasses) qu'elle dissocie du profil d'entrée ou de sortie (une distinction ambiguë et incompréhensible) et qu'elle décline en quatre sous-com-

pétences en raison de deux sous-compétences pour chaque semestre. Elle tâche également de prêcher une forme d'évaluation basée sur des "critères" et des "indices" qu'elle ne développe guère, ne montre aucun procédé et n'explique jamais le comment faire.

A certains moments, on se rend compte, en consultant les orientations que cette direction véhicule dans ce sens, que l'on est encore en pleine pédagogie d'intégration mais sans oser le déclarer ou l'affirmer ni ouvertement ni officiellement. Ceci est bien évident en analysant l'effort rigoureux investi pour la formulation et la mise en évidence des compétences qui est caractérisé notamment par:

- Le recours quasi-intégral à la terminologie de la PI (emprunt des termes notamment pour ce qui est de l'évaluation).

- La suggestion des compétences générales annuelles ne dissociant plus l'oral de l'écrit dans la didactique des langues ni les différents domaines ou composantes des autres disciplines (maths à titre d'exemple).

- L'amalgame entre compétence annuelle et profil d'entrée ou profil de sortie puisqu'une compétence par essence n'est qu'un profil de sortie prévu et un profil de sortie pour un cours n'est que le profil d'entrée pour le cours suivant.

- La place, le rôle, l'importance et la contribution des ressources (objectifs d'apprentissage) dans le développement d'une compétence puisqu'elles continuent d'être enseignées, mesurées et évaluées indépendamment de toute compétence.

- Le mode d'évaluation globalement conseillé sans aucune précision portant sur le genre et la nature des épreuves, les situations d'évaluation, les modalités de passation, la fréquence des évaluations, le rapport entre évaluation sommative et contrôle continu, le dépouillement des résultats, la saisie officielle des données, la forme et le contenu des bulletins...

De tels soucis permettent de stipuler, par conséquent, que la proposition d'un modèle d'enseignement dit "par compétences" laisse envisager que la notion de compétence n'est présentement évoquée que pour la forme puisqu'aucune évaluation n'est prévue, préconçue, pré-définie ou pré-établie pour vérifier éventuellement le degré de sa réalisation et éventuellement sa maîtrise.

L'évaluation des apprentissages, qu'elle soit diagnostique, formative ou sommative continue, depuis les années soixante, de se baser uni-

quement et directement sur des objectifs clairs et nets selon un modèle et des démarches archaïques (surtout pour le français, l'arabe et les maths) que l'on fait encore pérenniser.

Le Centre national de l'évaluation et des examens (CNEE), quant à lui, reste vivement appelé à intervenir pour concevoir et élaborer une forme d'évaluation inédite pouvant répondre différemment et prioritairement aux exigences d'un enseignement dit "par compétences" au lieu de ne produire et reproduire que des cadres référentiels constamment réajustés pour l'évaluation des objectifs.

Une alternative efficace et efficiente demeure, dans ce sens, tellement exigée pour orienter, accompagner et corroborer la vision de la direction des curriculums puisque le modèle de la pédagogie d'intégration même bien ficelé et qui n'avait pas eu sa chance d'exister, s'est en définitive avéré officiellement insignifiant, incompatible et inadéquat.

Pour conclure, il importe de dire qu'un enseignement par "compétences" qui vise principalement l'instauration, le développement et la consolidation des compétences chez les élèves ne doit aucunement se dissocier d'une part d'un système d'évaluation qui lui est propre puisqu'une "compétence" formulée à travers et à tort, déclarée et huée haut et fort sans qu'elle soit vérifiée, mesurée, évaluée, consolidée n'a aucune raison d'être... et d'autre part d'un système d'orientation qui doit être envisagé dès la première année du collège.

Un système respectant les habiletés, les penchants, les aspirations, les capacités intellectuelles et cognitives de chaque apprenant et permettant à chacun d'opter très tôt, consciemment et délibérément, pour l'itinéraire qu'il préfère emprunter, de choisir le genre de travail qu'il aime embrasser ultérieurement et l'activité professionnelle dans laquelle il pourrait se retrouver et exceller.

La formation professionnelle, comme elle est conçue actuellement, est à redéfinir dans cette perspective pour intégrer amplement la vie scolaire des apprenants en faisant en sorte de les accompagner tout au long de leur cursus scolaire au sein d'une même entité institutionnelle jusqu'à la réalisation d'une qualification et d'une certification incontestablement avérées susceptibles d'aider tout le monde à pouvoir s'envelopper/naviguer librement et indépendamment.

# Jeux & Loisirs

## Mots flechés

Par Abou Salma

ACCORDE	A PERDU SON EMPLOI	EN JUIN	ÉPAULARD	VIOLON EN MAI	FIN DE PARTIE	CRACK GRECQUE	AIGREFIN
LUMIÈRE NATURELLE			PAIN DE CRAPAUD				
OMNIPRÉSENCE						COLIUMES PIGEONS	
NAZI		FANTÔME	CHICHE	DONNE LE CHOIX	SYMBOLE DU NEON	RELATIF À L'IRIS	
MATADOR CHALIVE					NON DÉCLARE		
			SYMBOLE DE L'OR		A L'ENVERS: GRAND ARBRE		
VÉTO	EN ÉVEIL MANQUE DE MORDANT		EN RODAGE	LETTRES DE LINCOLN	VOYELLES	SOMMET	
							FLAMME
BALANCE						TERME ANGLAIS EN PAIX	
FORMULATIONS	OISEAU PALMIPE-DE	VIGNOBLE	DE BAS EN HAUT: RAYON	ÈRE	BALAI CHEVILLE DE GOLF		PÈRE DE SEM
MESURE VENUE AU MONDE						LETTRES DE BENOIT	
		DÉCHET AZOTÉ				EN SÉRIE	

## Solution mots flechés d'hier

REINER	C	PHÈRE DE L'AMOUR	FOURNEAU	CHOUX	D	COEUR	BOULES	O	PREMIER	T	INTÉRIEUR
SAISIE ENCOUPÉMENT	H	A	P	P	E	S	F	T	R	O	P
MISE EN VENTE	P	A	R	I	E	I	R	E	L	O	
	R	E	M	U	E	S		E	T		
	A	S	E	U	R	E					
	U	N	I	R	E	N	N	E			
	N	O	T	N	T	N	T	R	I		
	R	H	C	A	M	E	A	N			
	L	I	E	A	B	E	A	N	T	I	
	E	L	L	N	D	O	T				
	N	A	C	R	E	A	N	I			
	E	T	R	E	U	S	O	T	E		
	E	M	U	D	R	E	S	S	E		

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouitihy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumein Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma  
Téléphone: 0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaiter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrébines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE 130 / 64

**Site web:**  
www.libe.ma

Journal Libération  
Libération Maroc

**2017**  
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2					■					
3				■						■
4						■				
5								■		
6		■								
7						■				
8					■		■		■	
9				■						
10			■							

**HORIZONTALLEMENT**

- 1- Au milieu du vers
  - 2- Fameux tsar - Touche
  - 3- Eau d'Afrique - Sectateur
  - 4- Triangle d'estuaire - Passé l'heure
  - 5- Portugaise - Forme d'avoir
  - 6- Continent Englouti
  - 7- Inflatuée - Toucher
  - 8- Sans compagnie
  - 9- Actionnée - Il sait parler
  - 10- Coordonnant
- Vieille cornemuse

**VERTICALEMENT**

- 1- Brahmanisme
- 2- Bassin de ménagère - Se déplace (Se ...)
- 3- Ductile
- 4- Dans latin - Empereur romain
- 5- Pièce - Contracté
- 6- Base de lancement - Défini - Clou fileté
- 7- Contrefont - Personnel
- 8- Abandonna - Mollusque creuseur
- 9- Sifflerait - Font le rat
- 10- Liant - Pénuirie

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	N	I	H	I	L	I	S	T	E	S
2	O	B	E	R	E	■	A	R	M	E
3	N	I	L	■	V	O	T	E	E	■
4	O	S	I	R	I	S	■	S	U	D
5	B	■	O	I	E	■	V	■	T	I
6	S	A	P	E	R	A	I	T	■	E
7	T	H	O	N	■	E	R	R	E	R
8	A	■	L	■	O	■	E	O	L	E
9	N	A	I	S	S	A	N	C	E	S
10	T	I	S	S	E	N	T	■	E	E

Grilles de sudoku

*Facile*

3	7			8				
		8	6	7		1	3	
	2	6	1					7
			7					2
9	3		2	1	6		4	8
1					5			
8					7	6	5	
	6	5		3	9	4		
				6			7	3

*Moyen*

9	3				8			4
		8		5			3	
			7					8
5					2	1	6	
	8		3	1	9		4	
	2	1	6					7
2					1			
	6			9		5		
4		2					7	9

*Difficile*

	2			3				6
		5				2		7
	8	1			7			
				6			3	
		6		2		8		
	9			1				
			5			7	2	
5	3					9		
9				8			6	

*Expert*

				7			8	
	9	1		8				2
4						7		
			2	4			3	
		5		1		8		
	7			6	3			
	7							1
3				9		6	2	
5			2					

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

*Facile*

1	3	5	2	4	6	7	8	9
2	9	7	8	5	1	3	4	6
6	4	8	3	9	7	2	1	5
5	1	3	7	6	2	4	9	8
8	2	4	5	1	9	6	7	3
7	6	9	4	8	3	5	2	1
9	7	6	1	3	4	8	5	2
4	5	1	6	2	8	9	3	7
3	8	2	9	7	5	1	6	4

*Moyen*

2	6	3	9	8	5	1	4	7
4	7	8	3	2	1	5	9	6
5	1	9	7	4	6	3	2	8
3	4	7	1	5	8	9	6	2
8	2	1	6	7	9	4	5	3
9	5	6	2	3	4	7	8	1
6	9	2	5	1	3	8	7	4
7	3	4	8	9	2	6	1	5
1	8	5	4	6	7	2	3	9

*Difficile*

6	8	4	9	5	2	7	1	3
9	3	7	1	8	4	5	6	2
5	2	1	6	7	3	8	4	9
7	9	3	8	4	6	2	5	1
8	4	6	2	1	5	3	9	7
2	1	5	7	3	9	6	8	4
1	7	9	5	2	8	4	3	6
3	5	2	4	6	1	9	7	8
4	6	8	3	9	7	1	2	5

*Expert*

8	4	6	2	7	9	3	5	1
5	3	2	4	8	1	7	6	9
1	7	9	6	5	3	2	4	8
2	9	5	7	1	4	6	8	3
4	8	7	3	6	5	1	9	2
3	6	1	8	9	2	4	7	5
6	5	3	9	2	7	8	1	4
9	2	8	1	4	6	5	3	7
7	1	4	5	3	8	9	2	6

# Economie

La CGEM et la CNSS mettent en place un nouveau service de médiation

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ont conclu, lundi à Casablanca, une convention de partenariat pour la mise en place d'un nouveau service de médiation baptisé "Corridor CGEM-CNSS". Signée par le président de la CGEM, Chakib Alj, et le Directeur général par intérim de la CNSS, Abdellatif Mortaki, cette convention vise le renforcement de la coopération entre les deux institutions et la mutualisation de leurs moyens, notamment pour la mise en place d'un nouveau service de médiation baptisé "Corridor CGEM-CNSS".

Dans une déclaration à la presse, M. Alj a souligné à cette occasion que ce partenariat a pour objectif d'accélérer le traitement des dossiers des entreprises membres de la CGEM, notant que c'est une initiative qui rentre dans le cadre du programme du mandat de la présidence actuelle de la CGEM qui prévoit la mise en place de nouveaux services à forte valeur ajoutée pour les membres, notamment des corridors avec différentes administrations, et le renforcement de la proximité opérationnelle avec les TPE-PME, rapporte la MAP. "Dans le cadre de ce partenariat, la CGEM et la CNSS travailleront également main dans la main afin de formuler des propositions pour intégrer le secteur informel et contrecarrer la sous-déclaration et la concurrence déloyale", a-t-il soutenu.

Pour sa part, M. Mortaki a fait savoir que ladite convention vient déjà pour sceller la coopération étroite avec la CGEM et s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement de la CNSS qui vise le renforcement de la politique de proximité et l'amélioration de la qualité des services rendus aux entreprises affiliées.

"A travers cette convention, nous allons établir un corridor CNSS/CGEM qui va permettre aux employeurs qui ont des problématiques à résoudre au niveau de la CNSS, de pouvoir les exprimer et les résoudre avec nos représentants régionaux, et avec ceux de la CGEM", a-t-il dit. Et d'ajouter que ce service est mis en place pour lutter contre le secteur informel, avancer sur le plan de la couverture sociale, et régler tous les litiges et les différends existants avec les entreprises.

Le service "Corridor CGEM-CNSS" a ainsi pour objectif d'accompagner les chefs d'entreprise, dans toutes les régions du Royaume, dans le traitement de leurs dossiers CNSS, en leur fournissant l'assistance nécessaire pour garantir une communication fluide et efficace, assurer la mobilisation des interlocuteurs adéquats et favoriser la concertation afin de dissiper d'éventuelles incompréhensions.

La convention signée s'applique à l'ensemble des services de la CNSS orientés vers ses entreprises affiliées, notamment les services électroniques, la résolution des cas de demandes de prestations bloquées et l'intermédiation en faveur des arrangements pour le règlement des créances des entreprises en difficulté.

Un comité permanent a été mis en place par les deux institutions pour assurer le suivi et l'évaluation de l'avancement des projets inscrits dans leur feuille de route commune.

## Les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent de 4,4 MMDH à fin août



La crise économique induite par la pandémie de coronavirus n'a pas empêché les collectivités territoriales d'enregistrer un nouvel excédent budgétaire à fin août 2020, si l'on en croit les chiffres publiés récemment par la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

«La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 4,4 MMDH à fin août 2020 contre un excédent global de 5,5 MMDH enregistré un an auparavant», a relevé la Trésorerie générale dans son bulletin mensuel de statistiques des finances locales au titre du mois d'août.

Selon les analyses des économistes de la TGR, l'excédent dégagé observé au huitième mois de cette année tient compte de dépenses d'investissement de 6,7 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 619 MDH.

Soulignons qu'à fin août 2020 et en comparaison avec la même période de l'année 2019, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître une baisse des recettes ordinaires de 9,3% en glissement annuel à 25,4 MMDH contre 27.954 MMDH à la même période en 2019.

Le recul des recettes ordinaires des collectivités territoriales est attribué à la baisse des recettes transférées de 6,8% à 16.510 MMDH contre 17.707 MMDH en 2019, des recettes gérées par l'Etat de 14% (4.755 MMDH contre 5.529 MMDH) et des recettes gérées par les collectivités territoriales de 13,1% (4.098 MMDH contre 4.718 MMDH), a souligné la Trésorerie générale dans son bulletin

mensuel. Précisons que les recettes fiscales, qui ont constitué 85,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin août 2020, ont accusé une baisse de 8% par rapport à leur niveau à fin août 2019. Elles se sont établies à 21,7 MMDH, après la chute de 6,9% des impôts directs et de 8,7% des impôts indirects. En raison principalement de la diminution des fonds de concours (60,5%), des recettes domaniales (34,7%) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (19,4%), la Trésorerie générale a noté que les recettes non fiscales ont, pour leur part, atteint 3.649 MDH, correspondant à une baisse de 16% par rapport à leur niveau à fin août 2019.

Dans ce segment, il est, par ailleurs, précisé que la baisse des recettes domaniales est due principalement à la diminution des

produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (96 MDH contre 292 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (85 MDH contre 156 MDH).

Il est à noter que la répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,5% de ces recettes.

Comme l'a relevé la TGR dans son bulletin, «les recettes de la région de Casablanca-Settat (5.301 MDH) représentent 20,9% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,6% des recettes. Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,7%».

Au niveau des dépenses ordinaires, l'exécution des budgets des collectivités territoriales montre qu'elles ont atteint 14,9 MMDH, soit une diminution de 1,3% en raison de la baisse de 6,2% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 2,1% des dépenses de personnel et de 6,1% des charges en intérêts de la dette.

S'agissant des dépenses d'investissement, il ressort des données recueillies qu'elles se sont établies à 6.670 MDH à fin août 2020 contre 7.591 MDH à fin août 2019, soit une diminution de 12,1% (-921 MDH), suite notamment au «recul des émissions au titre des projets intégrés (-553 MDH), des acquisitions mobilières (-173 MDH), des acquisitions immobilières (-111 MDH) et des programmes nationaux (-106 MDH)», a indiqué la Trésorerie générale.

Selon elle, «l'évolution de la

structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin août 2019 et fin août 2020 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel et des dépenses d'investissement», peut-on lire dans son bulletin.

Comme pour les recettes, la répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions mais avec 69,6% de ces dépenses.

Selon les données présentées par la TGR, à fin août 2020, «des dépenses de la région de Casablanca-Settat (3.835 MDH) représentent 17,8% des dépenses globales des collectivités territoriales. Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,1% des dépenses globales».

Ajoutons que les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont respectivement dégagé à fin août 2020 des soldes positifs de 9 MDH et 610 MDH tandis que la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 4,4 MMDH à fin août 2020 contre un excédent global de 5,5 MMDH enregistré un an auparavant.

Enfin, dans son bulletin, la TGR a annoncé que «l'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin août 2020, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.586 MDH, a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.336 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 4,7 MMDH».

Alain Bouithy



Les recettes ordinaires se sont établies à 25,4 MMDH en diminution de 9,3% par rapport à fin août 2019

## Baisse des primes émises par les entreprises d'assurances en août

Les primes émises par l'ensemble des entreprises d'assurances et de réassurance à l'exception des réassureurs exclusifs se sont élevées en août 2020 à plus de 2,47 milliards de dirhams (MMDH), en baisse de 17% par rapport au même mois de l'année 2019, selon des données publiées, lundi, par l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS).

La branche "Assurances vie et capitalisation" a enregistré une baisse de 31,2% des primes émises au titre du mois d'août à plus de 1,19 MMDH, soit une part de 48,4% du total au moment où la catégorie "Assurances non-vie" affiche une progression de 2,7% à plus de 1,27 MMDH et une part de 51,6%, d'après la même source.

Dans le détail, pour ce qui est de la branche "Assurances vie et capitalisation", la composante "Épargne" a évolué de -37,3% pour atteindre 958,9 millions de dirhams (MDH) alors que les primes émises pour "Décès" ont progressé de 9,5% pour se chiffrer à 147 MDH.

Pour la catégorie "Assurances non-vie", le segment automobile représente 28,3% des primes émises avec un total de 700,4 MDH, en baisse de 1% par rapport à août 2019.

D'autre part, l'encours des placements affectés a atteint plus de 170,37 MMDH contre 168,25 en juillet 2020. Les actifs de taux représentent une part de 51,7% avec un total de plus de 88,08 MMDH suivis des actifs actions avec une part de 42,5% et un total de 72,42 MMDH.

## Salafin enregistre un résultat net en forte baisse au premier semestre

Le résultat net de Salafin s'est établi, au 30 juin 2020, à 18,2 millions de dirhams (MDH), en forte baisse de 74,8% par rapport au premier semestre 2019, a annoncé la société de crédits à la consommation.

Ce résultat s'explique par le repli de 18% du produit net bancaire à 168 MDH et de l'impact du coût du risque, a indiqué Salafin dans un communiqué sur ses résultats au titre du 1er semestre 2020.

"En plus de l'impact sur l'activité, les répercussions de la crise sanitaire ont significativement altéré les processus de gestion du recouvrement et du contentieux ainsi que la capacité de certains clients, antérieurement solvables, à couvrir leurs engagements contractuels.

En conséquence, le coût du risque a doublé, passant de 41 MDH à fin juin 2019 à près de 85 MDH à fin juin 2020", a précisé la société.

A fin juin 2020, les encours financiers moyens se sont élevés à près de 3,54 milliards de dirhams (MMDH), en baisse de 4% par rapport à décembre 2019, tirés par la baisse de 11,1% des encours LOA (Location avec option d'achat).

Sur le volet des perspectives, Salafin a indiqué rester "prudente sur ses perspectives, compte tenu des incertitudes encore présentes sur l'évolution de la pandémie dans les mois à venir" et ce même si les mois d'été ont confirmé une reprise partielle de l'activité depuis le déconfinement.

# "Où investir pendant la crise ?", le nouveau livre de Tony Jazz

Après ses livres, «On Air marketing» en 2013 et «Comment se faire un réseau à partir du zéro» en 2019, Tony Jazz revient avec un autre opuscule, cette fois-ci écrit à deux mains : «Où investir pendant la crise ?».

L'idée de ce nouveau-né est de prodiguer, comme c'est le cas des précédents livres, quelques conseils simples, concrets et opérationnels, pour permettre une entrée sécurisée dans le monde de l'investissement en ciblant dix domaines considérés comme accessibles à tous.

Tony Jazz et Bruno Gondel, les deux auteurs, classent le secteur de l'immobilier en premier vu sa solidité sur le moyen et le long termes, suivi de la bourse qui exige, cependant, une certaine formation et beaucoup de vigilance.

La santé, le work from home, les investissements socialement responsables (ISR) et l'or restent les domaines de prédilection pour investir dans la bourse.

Les deux auteurs recommandent, sur un autre registre, d'investir dans l'achat des œuvres d'art, des voitures, des bijoux, des livres anciens, des planches originales de bandes dessinées, des montres, voire des jouets. Le



e-commerce est aussi conseillé vu sa croissance ces derniers mois et dans les années à venir.

Il y a également les cryptomonnaies qui peuvent être un investissement intéressant en jouant un rôle de refuge. Mais, il faut prendre en compte qu'il s'agit d'un domaine technique, neuf et assez «foisonnant» qui demande accompagnement et

conseil.

«Certes, l'époque est un peu compliquée, nous l'entendons depuis que nous sommes nés. L'économie mondiale traverse de fortes turbulences. Mais l'histoire le montre, de tels moments sont aussi riches en opportunités. Elles sont à saisir !», concluent les deux auteurs.

Hassan Bentaleb



## Bio express

Tony Jazz est né le 1er février 1984 à Pointe à Pitre Guadeloupe. Après des études de droit à Paris XIII, il a opté pour la composition musicale et l'entrepreneuriat. En 2008, il composa «Change has come», une musique de soutien pour célébrer la victoire de Barack Obama et qui a été téléchargée des millions de fois. En 2012, il récidiva avec «Contribution to peace», la musique de campagne du Président Barack Obama pour sa réélection. Il est aujourd'hui spécialisé dans la communication de crise. Et en parallèle à ses engagements, Tony Jazz est également un conférencier émérite. Il a participé notamment aux célèbres conférences TEDx Alsace en 2012 et TEDx La Réunion en 2015.

# Le CVE lance un nouveau produit de garantie en soutien à la promotion immobilière

Le Comité de veille économique (CVE), réuni lundi à Rabat, a décidé de mettre en place un nouveau produit de garantie baptisé "Damane Relance Promotion Immobilière", en vue d'accompagner les entreprises de promotion immobilière sévèrement touchées par la crise sanitaire de Covid-19.

Nouvelle variante du produit "Damane Relance", ce produit de garantie permettra d'accompagner cette catégorie d'entreprises qui répondent aux critères d'éligibilité définis à cet effet, en leur offrant des garanties de crédits de moyen et long termes destinés à couvrir les besoins de financement pour l'achèvement de leurs projets immobiliers.

Le crédit garanti par ce nouveau produit, plafonné à 50 millions de dirhams par projet,

est ouvert aussi bien aux projets ayant déjà bénéficié d'un crédit de promotion immobilière qu'à ceux ayant fait appel uniquement à de l'autofinancement, rapporte la MAP.

Dans une déclaration à la presse, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâbou, a indiqué que la réunion du CVE a constitué une occasion de se pencher sur un produit spécifique concernant la garantie pour la promotion immobilière et qui a été exclue des premiers projets eu égard à la spécificité du secteur.

"Nous nous sommes mis d'accord avec les opérateurs économiques et le Groupement professionnel des banques du Maroc pour finaliser un produit qui permettrait, nous l'espérons, de donner une nouvelle impulsion au

secteur et de créer des opportunités d'emploi au profit des citoyens", a souligné le ministre.

En effet, la 10ème réunion de travail du CVE a été l'occasion de s'atteler sur les mesures déployées dans le cadre de l'opérationnalisation du Pacte pour la relance économique et l'emploi, conclu lors de la 9ème réunion du comité, et d'examiner l'opportunité de l'extension de ces mesures en faveur de certaines branches d'activités fortement affectées par la crise du Covid-19.

S'agissant des mesures de soutien en faveur des secteurs productifs déployés pour accompagner la reprise de leurs activités, le CVE observe avec satisfaction la dynamique qui s'est installée depuis la mise en place de produits de garantie, en l'occurrence "Damane Relance" et "Relance TPE".

Par ailleurs, le comité a examiné de près l'évolution de la situation économique et financière du Maroc, en s'appuyant sur les derniers indicateurs conjoncturels disponibles.

Ainsi, le comité note que cet examen laisse entrevoir "une forte atténuation des effets récessifs" induits par la pandémie du Covid-19 au cours du troisième trimestre de l'année en cours (-4,8%) comparativement au creux observé lors du second trimestre (-14,9%).

Cette amélioration graduelle, qui pourrait se poursuivre sur le reste de l'année, demeure toutefois "confrontée à des incertitudes élevées, alimentées par l'imprévisibilité de la situation épidémiologique et les risques qui pèsent sur le redressement de la conjoncture économique chez les principaux partenaires du Maroc", estime le comité.

# Le Maroc prend part au Festival international du Film de Sofia



Le Maroc marque sa présence à la section du film "francophonie" organisée du 25 Septembre au 15 octobre à l'occasion de la 24ème édition du Festival International du Film de Sofia (FIFS), et de la commémoration du cinquantenaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Cette édition du FIFS et le gala des films francophones du programme « Francophonie 50 », se sont ouverts en présence de l'Ambassadeur du Maroc à Sofia, Mme Zakia EL Midaoui, en tant que Présidente du Groupe des Ambassadeurs Francophones accrédités à Sofia, de M. Stefan Kitanov, Directeur du Festival International du Film de Sofia et de Emmanuel Samson, Directeur du Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale de l'OIF.

La diplomate a souligné à cette occasion que le Festival International du Film de Sofia compte sur une solide tradition puisqu'il est à sa 24ème édition et sa section francophone, en particulier, constitue l'occasion de promouvoir la diversité culturelle, sous toutes ses formes, indique lundi un communiqué de l'Ambassade. Tout en faisant état du maintien du Festival International du Film de Sofia et le programme « Francophonie 50 » malgré la situation sanitaire imposée et les mesures restrictives qui s'en sont suivies, la Diplomate marocaine a expliqué que la section spéciale du film francophone, qui célèbre le 50ème an-

niversaire de l'OIF, a bénéficié du soutien du Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale de l'OIF et des ambassades du Maroc et de Roumanie ainsi que de la Délégation de Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre de cette édition, le gala des films du programme « Francophonie 50 » a projeté en avant-première à « la Maison du Cinéma à Sofia », le film marocain « Adam » de Maryam Touzani, une coproduction de 2019 entre le Maroc, la France et la Belgique, retenu dans la sélection « un certain regard » au Festival de Cannes en 2019, et ayant reçu plusieurs prix, dont le prix Valois des Étudiants Francophones au Festival du film francophone d'Angoulême (FFA), et le prix Agnès au Festival international du film francophone de Namur (FIF).

Elle a saisi cette opportunité pour donner un aperçu sur le cinéma marocain, relevant qu'au début des années 2000, grâce à la dynamique des diverses réformes lancées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans les domaines politique et socioéconomique, le cinéma marocain a considérablement évolué, avec notamment la création du Festival international du film de Marrakech et la rénovation de l'industrie marocaine du film.

Il existe aujourd'hui une quinzaine de festivals de cinéma au Maroc, dont le Festival international du film de Marrakech qui est l'événement cinématographique le plus important du

Royaume, a souligné l'Ambassadeur, notant que depuis, le cinéma marocain est de plus en plus souvent sélectionné et primé dans les festivals internationaux, ce qui encourage de plus en plus de jeunes à se lancer dans une carrière dans le Septième Art.

L'Ambassadeur a fait remarquer qu'il existe aussi une tradition de tournage de films étrangers au Maroc, soulignant que le Maroc est une véritable terre d'accueil pour le cinéma étranger et cette activité se développe davantage, avec notamment l'ouverture de studios de tournage aux normes internationales à Ouarzazate.

Elle a aussi fait remarquer que ces dernières années, le cinéma marocain a beaucoup évolué, donnant lieu à l'émergence d'un nouveau style de cinéma.

Le nouveau cinéma marocain permet à beaucoup de jeunes auteurs, réalisateurs et acteurs marocains d'exister et contribue à la grande diversité du cinéma francophone, a relevé Mme El Midaoui.

L'ambassadeur a par ailleurs rappelé que la section du Film « Francophonie 50 », qui devait avoir lieu en mars 2020, a été reprogrammée du 25 Septembre au 15 Octobre 2020, à cause de la pandémie de Covid-19, et scindée en deux parties, l'une ayant eu lieu du 25 au 19 juillet dernier et l'édition d'aujourd'hui (automne 2020). Durant l'édition d'été, lors de laquelle les films de la sélection "Francophonie 50" n'étaient pas présentés, tous les

films étaient principalement projetés en ligne, avec quelques projections en salle et plusieurs autres films sur une plateforme extérieure en plein air, construite pour la circonstance à côté du Palais national de la culture à Sofia.

L'Ambassadeur a précisé que dans le cadre de cette 24ème édition du Festival International du Film de Sofia, était également organisée une compétition de films avec un jury de renom international, et la cérémonie de remise de prix s'est déroulée le 6 juillet sur la plateforme précitée. L'Ambassadeur a indiqué que le gala consacré au programme francophone met à l'honneur des œuvres cinématographiques représentant une vingtaine de pays francophones, des films produits ou co-produits par les pays membres ou observateurs de l'OIF, illustrant ainsi les valeurs de la Francophonie telles que la paix, la tolérance, les droits de l'Homme, l'égalité hommes-femmes, le droit à l'éducation, la solidarité et la diversité culturelle.

Le Festival International du Film de Sofia est le plus grand Festival de cinéma en Bulgarie. Il a débuté en 1997 et attire plus de 85 000 spectateurs par an.

Le Festival vise à présenter le meilleur du cinéma contemporain au public local ainsi que le cinéma régional bulgare et balkanique à un public international, et à encourager la coopération entre cinéastes locaux et internationaux.



# L'acteur Thomas Jefferson Byrd, favori de Spike Lee, tué par balle



L'acteur noir-américain Thomas Jefferson Byrd, qui a joué dans de nombreux films du réalisateur Spike Lee, a été tué par balle à Atlanta (Géorgie) ce week-end, sa mort suscitant une série de réactions.

L'homme de 70 ans a été découvert samedi tôt dans le sud-ouest de la ville par la police d'Atlanta, avec plusieurs impacts de balles dans le dos, a indiqué lundi un porte-parole à l'AFP. L'équipe médicale dépêchée sur place a constaté son décès à son arrivée. Une enquête est en cours, mais la police n'a encore procédé à

aucune interpellation.

Acteur intense à la grande expérience théâtrale, Thomas Jefferson Byrd n'a eu sa chance que tard au cinéma, à 45 ans, Spike Lee lui offrant un second rôle dans son film "Clockers". Que ce soit avec son rôle de caïd dans "Clockers" ou de père dans "Get on the Bus", il a imposé son jeu et son physique atypiques dans l'univers de Spike Lee, avant d'être appelé par d'autres réalisateurs. Mais il aura continué à participer à plusieurs projets du réalisateur new-yorkais, récemment dans la série "Nola Darling n'en fait qu'à sa tête"

(2017-19) ou dans le film "Chi-Raq" (2015). "Tom est mon pote", a écrit Spike Lee dimanche sur Instagram en annonçant la mort de l'acteur, et s'est dit "très triste". "Byrd était courageux, drôle, créatif, tranquille, expressif, et c'était une joie de l'avoir autour de soi", a écrit sur Twitter, le comédien américain Wendell Pierce ("The Wire", "Treme") qui a joué dans "Get on the Bus" avec lui. "J'ai adoré travailler avec toi, Byrd", a tweeté l'actrice oscarisée Viola Davis. "Quel excellent acteur tu étais. Je suis désolée que ta vie se soit terminée comme ça."

## Bouillon de culture

### FNM

La Fondation nationale des musées (FNM) et l'Institut de Recherche en Énergie solaire et énergies nouvelles (IRESEN) ont décidé, lundi à Rabat, de renforcer leur coopération à travers la signature de deux conventions.

Il s'agit d'une convention cadre de partenariat et de coopération entre les deux institutions et une convention spécifique pour la mise en place des panneaux solaires au musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI). Ces deux conventions ont été signées par le président de la FNM, Mehdi Qotbi, le directeur général de l'IRESEN, Badr Ikken et le directeur du Green Energy Park (GEP), Zakaria Naimi.

Le MMVI se met désormais au vert, a déclaré à la MAP M. Qotbi, en marge de la cérémonie de signature de ces deux accords, exprimant le souhait de généraliser cette initiative sur tous les musées du Royaume.

Cette démarche écologique se conjugue à la perspective du "chemin vert de la culture, une contribution de la culture pour sauver la planète", a relevé le président de la FNM, qui a également indiqué que le MMVI, en tant que lieu artistique incontournable, sera le premier musée sur le continent africain qui se dote d'énergie solaire.



# Hollywood rend hommage à Chemsou Belarbi



Il s'appelle Chemsou Belarbi. Il a 33 ans et son nom figure aujourd'hui parmi les figures mythiques du livre hollywoodien "BUKS OF AMERICA" édité par la Fondation de Hollywood. Une place méritée grâce à son talent en tant que « graphic designer » spécialiste dans la création des affiches de films à la main. « Robert Gatewood, le fameux producteur hollywoodien m'a appelé et m'a informé qu'il allait publier mon histoire dans ledit livre. Ensuite, le célèbre acteur hollywoodien Vincent Lyn a écrit un article sur mon parcours personnel et professionnel. Pour lui, mon histoire est un exemple des enfants qui ont enduré la pauvreté mais qui n'ont pas lâché prise et qui ont réussi à réaliser leurs rêves malgré les obstacles et les difficultés », nous a-t-il raconté.

En réponse à la question pourquoi a-t-il opté pour les méthodes traditionnelles de dessin et pourquoi il continue dans cette direction, notre artiste évoque une relation passionnelle qui remonte à l'enfance. D'autant plus que le dessin numérique manque, selon lui et à l'inverse de celui traditionnel, d'authenticité, d'innovation et de touche artistique. « Et ces sont ces critères qui

distinguent mes travaux parmi la communauté des créateurs d'affiches au niveau international », a-t-il précisé.

Concernant la réalité de la création artistique des affiches dans le monde arabe et de la perception des professionnels du cinéma sur cet art, notre interlocuteur s'est désolé de l'absence totale des écoles de formation dans le monde arabe destinées à enseigner l'art de la création des affiches de cinéma alors que cet art est en nette évolution en Occident. Notamment avec le développement de la technologie numérique. « Si les affiches faites à la main ont accompagné l'émergence du cinéma, aujourd'hui, ils ne font plus recettes et sommeillent dans les musées. Même en Occident, les artistes ont commencé à se plaindre mais cet art restera respectueux de par son histoire », nous a-t-il souligné.

Sur l'apport de nouvelles technologies à cet art, Chemsou Belarbi nous a expliqué que la technologie numérique a beaucoup offert à cet art, notamment aux niveaux des effets spéciaux, de l'esthétique, les effets d'ombre et de lumière et la forme d'écriture et le contrôle des couleurs.

# Kenzo, *des fleurs à profusion et un certain art de vivre*

## Portrait



**D**errière son sourire juvénile et avec ses imprimés fleuris, il a fait de son prénom le symbole d'une certaine joie de vivre. Kenzo, le plus célèbre des créateurs japonais, a durablement marqué la mode française.

“Je pense avoir apporté la liberté dans la mode, dans la manière de porter les vêtements, de bouger dedans, des couleurs. La femme Kenzo est une femme libre, jolie et dynamique”, confiait encore récemment le créateur à l'AFP.

Kenzo Takada a d'abord été un enfant timide né en 1939 au sein d'une fratrie de sept enfants, près d'Osaka. Passionné par le dessin, il se met à observer les cours de couture de ses deux sœurs en rêvant à ses propres créations. Direction la France où il tente sa chance.

A 24 ans, il débarque à Marseille après une traversée en bateau d'un mois et demi. Venu passer quelques semaines dans l'Hexagone, il n'en est jamais reparti. L'époque est celle des débuts du prêt-à-porter, avec les marques Dorothée Bis, Sonia Rykiel

et Cacharel. “Je suis arrivé à la gare de Lyon le soir du 1er janvier 1965. Il faisait nuit et la gare était vieille, sale, noire. J'ai pris un taxi et ma première impression de Paris a été lugubre, sombre. (...) Puis le taxi est passé à côté de Notre-Dame (...) Elle était majestueuse. Cela m'a un peu consolé”, racontait-il dans “Kenzo Takada”, un livre qui lui était consacré en 2018.

Dans les lettres à sa mère, il décrit ce Paris où le pain est tellement bon qu'il en mange trop, où il se baigne une fois par semaine parce que le bain public est cher, les cinq restaurants japonais qui ne servent pas de sushis et la beauté des boutiques des fleuristes.

“Je suis venu pour six mois et je suis resté plus de cinquante ans dans cette ville qui reste farouchement indépendante”, résume-t-il.

Il apprend le français, assiste à quelques défilés de grands couturiers et commence à vendre ses dessins. Louis Féraud, les magazines Elle et le Jardin des Modes en achètent. Rapidement, il ouvre une petite boutique à la galerie Vivienne à Paris, qu'il repeint d'un décor de jungle, et lance en 1969

sa marque Jungle Jap.

“A l'époque, les textiles synthétiques étaient à la mode à Paris et les vêtements étaient assez sombres. J'ai profité d'un retour au Japon pour y acheter des tissus colorés en coton”, se souvient-il. Les imprimés fleuris deviennent une de ses marques de fabrique.

Ses vêtements de coton, empruntant tout autant à la mode parisienne qu'aux kimonos traditionnels, mêlent avec audace couleurs et imprimés, tout comme ses défilés où les mannequins dansent et sautillent. En 1970, il présente ses premiers vêtements créés dans des cotonnades japonaises, des tissus achetés pour rien au marché Saint-Pierre, au pied de la Butte Montmartre.

Deux ans plus tard, il fait défiler garçons et filles vêtus de la même façon de pantalons blancs et pulls rayés. La suite est connue: en 1976, il inaugure son vaste magasin place des Victoires, dans le centre de Paris, rebaptisé de son seul prénom Kenzo, avant de lancer à la fin des années 80 plusieurs lignes de parfums, dont

“Kenzo Kenzo”. Suivront “Parfum d'été”, “Jungle” et “Flower”, devenu un classique.

En 1993, Kenzo cède sa marque au géant LVMH avant de se retirer six ans plus tard. La pause durera presque vingt ans avant de se lancer dans le design en début d'année. Le chiffre dans le nom K-3 s'écrit à la japonaise avec trois traits horizontaux. Grand collectionneur, même s'il s'en défendait, celui qui a construit sa vie à Paris décide de “tourner la page” en 2009 et de quitter son immense maison à Bastille (1.100 m<sup>2</sup>) où il a vécu vingt ans, comprenant une vingtaine de pièces sur trois étages, une piscine intérieure et deux jardins japonais. L'occasion également de se délester d'une collection d'objets d'arts, laques japonais, poupées amérindiennes ou statuettes chinoises.

Kenzo, infatigable voyageur, a longtemps été connu pour les fêtes qu'il organisait, parmi les plus courues de Paris dans les années 1980-90 dans cette maison devenue légendaire. Il était en revanche discret sur sa vie privée.

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION FES-MEKNESS  
PROVINCE DE TAZA  
COMMUNE DE SIDI ALI BOURAKBA

**AVIS DE CONCOURS**

Le président de la commune de Sidi Ali Bourakba porte à la connaissance des fonctionnaires de ladite commune qu'il organisera un concours d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 selon le tableau suivant :

Grade actuel	Grade d'accès	Nombre de poste	Date, heure et lieu de concours (examen écrit général)	Date, heure et lieu de concours (examen écrit spéciale)	Date, heure et lieu de concours (examen oral)	Dernier délai de dépôt des dossiers	Conditions
Adjoint Administratif 3eme grade échelle 06	Adjoint Administratif 2eme grade échelle 07	01	08/11/2020 à 10 h 00 min au siège de la commune	08/11/2020 à 15 h 00 min au siège de la commune	15/11/2020 à 10 h 00 min au siège de la commune	30/10/2020	(6) six ans d'ancienneté dans le grade : Adjoint Administratif 3eme grade échelle 06
Adjoint Technique 3eme grade échelle 06	Adjoint Technique 2eme grade échelle 07	01	08/11/2020 à 10 h 00 min au siège de la commune	08/11/2020 à 15 h 00 min au siège de la commune	15/11/2020 à 10 h 00 min au siège de la commune	30/10/2020	(6) six ans d'ancienneté dans le grade : Adjoint Technique 3eme grade échelle 06

N° 7930/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION DARAA-TAFILALET  
PROVINCE D'ERRACHIDIA  
CERCLE D'ARFOUD  
C.ARABES SEBBAH ZIZ

**AVIS DES EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

La Commune A.S. ZIZ Erfoud organisera un examen d'aptitude professionnelle au profit de son personnel en activité remplissant les conditions réglementaires au 31/12/2020 selon le calendrier ci-dessous :

Grade actuel	Grade d'accès	N.de poste	Conditions requises	Date et lieu d'examen
Adj.Adm.3°grade	Adj.Adm.2°grade	01	Personnel relevant de la Commune A.S.ZIZ	le :22/11/2020
Adj.Tech.3° grade	Adj.Tech.2°Grade	01	bénéficiant de 6 ans d'ancienneté dans le grade	au siège de la C.A.S. ZIZ.

Les dossiers des candidatures doivent être déposés à cette commune soit directement au service Bureau d'ordre avant le:16/11/2020 (demande manuscrite et dernière Arrêté de Reclassement) .

Tous dossiers arrivé hors délai sera éliminé

N° 7931/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MADIOUNA  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

**Avis d'Appel d'offres ouvert**  
N° 14/2020/INDH

Le 02/11/2020 à 10H , il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la province de Médiouna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ UNITES PRESCOLAIRES T1 (UNE UNITE EN DUR ET QUATRE EN MODULAIRE) ET D'UN UNITE PRESCOLAIRES T2 (EN DUR) ET SANITAIRES A LA PROVINCE DE MADIOUNA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du **secrétariat général de la province de Médiouna (division de budget et des marchés/service des marchés)**, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Dix huit mille dirhams (18 000,00 Dhs)**

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **un million deux cent mille DIRHAMS TTC (1 200 000.00 TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du **secrétariat général de la province de Médiouna (division de budget et des marchés/service des marchés)**.
- Soit les transmettre par voie électronique au Maître d'ouvrage via le portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

➤ LES ENTREPRISES INSTALLÉES AU MAROC DOIVENT PRODUIRE UNE COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION COMME SUIT:

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
A	4	A2

➤ LES ENTREPRISES NON INSTALLÉES AU MAROC DOIVENT FOURNIR LE DOSSIER TECHNIQUE TEL QUE PRÉVU PAR LE RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 7933/PA

**إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية  
(الخاص بموظفي جماعة تنجيبت)  
برسم سنة 2020**

سينظم في يوم 14 نوفمبر 2020 على الساعة العاشرة صباحا بقرع جماعة تنجيبت امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجتي :  
1.مساعد اداري من الدرجة الثانية السلم 7.  
2.مساعد تقني من الدرجة الثانية السلم 7.

ويفتح هذا الامتحان في وجه المساعدين الإداريين الدرجة الثالثة السلم 6 و المساعدين التقنيين من الدرجة الثالثة السلم 6 للتعيين لجماعة تنجيبت الذين قضوا ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في هذه الدرجة الى غاية 2020/12/31.  
ويتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية :

- طلب خطي موجه الى رئيس الجماعة.
- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية مصدق عليها.
- نسخة من قرار التعيين في الدرجة.
- نسخة من قرار الترقية في الرتبة.

توضع طلبات الترشيح بملف تنمية الموارد البشرية لجماعة تنجيبت الى غاية 23 اكتوبر 2020 ، وسيجري اختبار المترشحين على الشكل التالي:

**I. الاختبار الكتابي:**


المعامل	المدة	الاختبار
2	ثلاث/3/ساعات	مساعد اداري: اختبار كتابي علمي: يتعلق بالتصاوغ المعني
3	ثلاث/3/ساعات	اختبار كتابي خاص: يتعلق بالوظائف أو المهام الممارسة من طرف الموظفين المتعنين للدرجة المعتمدين بشأنها أو بمجال اختصاصات الإدارة المعنية.
2	ساعتان/2/	مساعد تقني: اختبار كتابي علمي: يتعلق بالتصاوغ المعني
3	ثلاث/3/ساعات	اختبار كتابي خاص: يتعلق بالوظائف أو المهام الممارسة من طرف الموظفين المتعنين للدرجة المعتمدين بشأنها أو بمجال اختصاصات الإدارة المعنية.

**II. الاختبار الشفوي:**

المعامل	المدة	الاختبار
3	مابين 15 و30 دقيقة	تناقش فيه لجنة الامتحان مع المترشح المواضيع الكتابية عند الاقتضاء، ومهامه وتخصصه وتختبر قدراته على ممارسة الوظائف أو المهام المرتبطة بالدرجة المعتمدين بشأنها.

N° 7932/PA

ROYAUME DU MAROC  
UNIVERSITE MOHAMMED PREMIER  
FACULTE DE MEDECINE ET DE  
PHARMACIE  
OUJDA



المملكة المغربية  
جامعة محمد الأول  
كلية الطب والصيدلة  
وجدة

**Avis de concours de Recrutement d'un Professeur Assistant  
Session du 30/11/2020**

La Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda organise un concours pour le recrutement d'un professeur assistant (session: 30/11/2020) dans les disciplines et pour les besoins suivants :

**CANDIDATS CIVILS  
SCIENCES CLINIQUES**

**Spécialités de Médecine et des Spécialités Médicales**

<b>* Oncologie Médicale</b>	<b>01 Poste</b>
-----------------------------	-----------------

**• Conditions de Participation**  
Le concours est ouvert aux candidats civils et militaires justifiant avoir validé le cursus normal du résidanat des centres hospitaliers siège de la faculté de médecine et de pharmacie ou de médecine dentaire dont la durée est de quatre ans au moins pour les spécialités médicales, pharmaceutiques ou odontologiques, et de cinq ans pour les spécialités chirurgicales ou la spécialité de médecine interne.

**• Dossier de candidature :**  
1- Une demande manuscrite de candidature indiquant le nom, prénom et adresse du candidat et la spécialité pour laquelle il désire concourir.  
2- Une attestation confirmant que le candidat a accompli le cursus normal du résidanat dans la spécialité objet de concours.  
3- Une copie certifiée conforme du diplôme de doctorat en médecine générale.  
4 - Un extrait d'acte de naissance  
5- Une photocopie légalisée de la carte d'identité nationale  
6- Un relevé des titres et travaux scientifiques en 8 exemplaires avec une justification des publications, communications et validations des productions audiovisuelles.  
7- Autorisation pour les candidats fonctionnaires.  
8- Tous les documents officiels permettant d'apprécier les titres et services du candidat de même que les attestations concernant les activités pédagogiques.

\* Les candidats remplissant les conditions doivent déposer leurs dossiers complets avant la date limite du **30/10/2020** à la faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda (services des ressources humaines).

N° 7934/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Taourirt  
Pachalik d'El Aioun  
Commune d'El Aioun Sidi Mellouk  
Service des Ressources Humaines

**Announce organisation des examens d'aptitude professionnelle  
au titre de l'année 2020**

La Commune d'Elaïoun sidi Mellouk Organise les examens d'aptitude professionnelle au profit des fonctionnaires de la commune pour accès au grades suivant.

Grade de promotion	Nombre des postes	Conditions	La date limite de dépôt des candidatures	La date des Examens	Au titre De l'année
Technicien 1 er grade Echelle 11	01	Technicien 2 eme grade ayant 6 ans de service dans le grade	16/11/2020	12/12/2020	2020
Technicien 2 eme grade Echelle 10	01	Technicien 3 eme grade ayant 6 ans de service dans le grade	16/11/2020	12/12/2020	2020
Assistant Administratif 1 er grade Echelle 8	01	Assistant Administratif 2eme grade ayant 6 ans de service dans le grade	16/11/2020	13/12/2020	2020
Assistant Administratif 2 eme grade Echelle 7	01	Assistant Administratif 3 eme grade ayant 6 ans de service dans le grade	16/11/2020	13/12/2020	2020
Assistant technique 2 eme grade Echelle 7	03	Assistant technique 3eme grade ayant 6 ans de service dans le grade	16/11/2020	13/12/2020	2020

N° 7935/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE LA SANTE  
Direction Régionale Rabat -Salé-Kenitra

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°12/2020**

Le 29/10/2020 à 10h il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Régionale de la Santé à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Réalisation des travaux d'installation du réseau de système de transport pneumatique destiné au nouveau Centre Hospitalier Régional Rabat relevant de la direction régionale de la santé à la région de Rabat Salé Kenitra .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Direction Régionale, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (en DH) :

Montant de la caution provisoire en lettre en DH	Montant de la caution provisoire en chiffre en DH
Quarante mille	40 000,00

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de (en DH TTC)

Montant en lettre	Montant en chiffre
deux million sept cent trente un mille trois cent trente deux	2 731 332,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 et 148 du décret. N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics

Les candidats peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Direction Régionale du Ministère de la Santé à Rabat, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Il est exigé des concurrents installés au Maroc, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe minimale
J	J2	3

Pour les concurrents non installés au Maroc dispensés du certificat de qualification et de classification doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation

N° 7937/PA



المملكة المغربية  
وزارة الباطنية  
إقليم الصويرة  
المجلس الإقليمي للصويرة  
.....  
المسئولة العامة للصالح  
مصلحة الموارد البشرية

**إعلان**  
عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية  
لفائدة الموظفين المتقنين إلى ميزانية المجلس الإقليمي للصويرة برسم سنة 2020

ينظم المجلس الإقليمي للصويرة يوم 15 نونبر 2020 امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لفائدة الموظفين المتقنين إلى ميزانية المجلس الإقليمي للصويرة المستوفين للشروط النظامية لولوج الدرجات المسجلة بالجدول التالي:

الإطار الأصلي	إطار الترقية	شروط لوج الامتحان	المناصب المتبارى بشأنها	ملف الترشيح
متصرف مساعد لوزارة الباطنية	متصرف لوزارة الباطنية	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المترشحين المتوفرين على 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأصلية إلى غاية 2020/11/15 تاريخ إجراء الاختبارات الكتابية.	يحدد عدد المناصب المتبارى بشأنها في حدود 13 في المائة من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية.	تودع طلبات الترشيح من طرف المعنيين بالأمر شخصياً بمصلحة الموارد البشرية بالمجلس الإقليمي للصويرة في أجل أقصاه 2020/10/23
تقني من الدرجة الثانية	تقني من الدرجة الأولى			
تقني من الدرجة الثالثة	تقني من الدرجة الثانية			
محجر من الدرجة الرابعة	محجر من الدرجة الثالثة			
مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الأولى			
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثانية			
مساعد تقني من الدرجة الثانية	مساعد تقني من الدرجة الأولى			
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية			

مركز الامتحان: ثانوية محمد الخامس التأهيلية للصويرة.

N° 7936/PA

« ANFA WEST »  
S.A.R.L.AU  
SOCIÉTÉ  
A RESPONSABILITÉ  
LIMITÉE A ASSOCIÉ  
UNIQUE AU CAPITAL DE  
10.000,00 DIRHAMS  
SIEGE SOCIAL : CHEZ  
BUSINESS CONNECTION  
NETWORKING GROUP –  
265 BD ZERKTOUNI 9E  
ETAGE N°92  
CASABLANCA  
CONSTITUTION  
DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous  
seing privé en date, à Casa-  
blanca, du 14/09/2020, il a  
été formé une société à res-  
ponsabilité limitée d'associe  
unique dont les caractéristi-  
ques sont les suivantes :  
DÉNOMINATION:  
\*ANFA WEST\* S.A.R.L. AU  
OBJET : La société a pour  
objet au Maroc et à l'étran-  
ger :

- La construction et la pro-  
motion immobilière en vue  
de la vente ou de la location;
- L'acquisition de tous ter-  
rains bâtis ou non bâtis ainsi  
que toute propriété immo-  
bilière ;
- La transformation des  
biens immeubles, leur vente  
en copropriété par lot ou  
unité ;
- L'acquisition de biens im-  
mobiliers à usage locatif
- La gestion d'actifs immo-  
biliers et financiers pour  
compte propre et pour le  
compte de tiers
- L'administration de biens  
immobiliers et les activités  
de syndic
- Toute opération de conseil,  
d'études et de prestations  
de services en vue de l'ac-  
quisition, la gestion et la  
cession de biens immobi-  
liers et de manière générale,  
toute autre opération de  
conseil, d'étude et de pres-  
tations de services ;
- L'importation de maté-  
riels de construction, d'élé-  
ments décoratifs et de  
mobiliers et de manière gé-  
nérale toute opération d'im-  
port-export
- La gestion hôtelière et la  
gestion d'appart-hôtels ;
- Toutes opérations indus-  
trielles, commerciales, fi-  
nancières, mobilières et  
immobilières pouvant se  
rattacher directement ou in-  
directement à l'objet social  
et à tous objets similaires ou  
connexes ;
- La participation de la so-  
ciété, par tous moyens, à  
toutes entreprises ou socié-  
tés créées ou à créer, pou-  
vant se rattacher à l'objet  
social, notamment par voie  
de création de sociétés nou-  
velles, d'apport, comman-  
dite, souscription ou rachat  
de titres ou droits sociaux,  
fusion, alliance ou associa-  
tion en participation ou de  
location gérance  
SIEGE SOCIAL :  
Le siège social est fixé à Ca-  
sablanca – Chez Business  
Connection Networking  
group – 265, Boulevard  
Zerkouni - Etage 9 N°92 -  
CASABLANCA  
L'associé unique effectue  
l'apport en numéraire, à sa-  
voir :  
- Monsieur Saad BENZA-  
KOUR : 10.000,00 DHS  
Soit au total la somme de  
dix mille dirhams  
10.000,00 DHS  
DURÉE : 99 années à com-  
pter du jour de l'immatricu-  
lation au Registre du  
commerce.

ANNEE SOCIALE : Du 1  
JANVIER au 31 DECEM-  
BRE de chaque année.

GERANCE:  
-Monsieur Saad BENZA-  
KOUR.

La société sera engagée par  
sa seule signature.

BENEFICÉS :  
Les produits nets de la so-  
ciété constatés par l'inven-  
taire annuel après  
prélèvements légaux et sta-  
tutaires sont attribués aux  
associés.

DEPOT ET IMMATICU-  
LATION AU RC :  
Le dépôt a été effectué au-  
près du Greffe du Tribunal  
de Commerce de Casa-  
blanca le 05/10/2020 sous  
le n°748434

POUR EXTRAIT ET MEN-  
TION  
Le gérant

N° 7939/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime,  
du Développement Rural  
et des Eaux et Forêts  
Direction Provinciale de  
l'Agriculture d'Azilal  
(RESERVE AUX PETITES  
ET MOYENNES  
ENTREPRISES  
NATIONALES)  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 20/2020

Le Jeudi 29 Octobre 2020 à  
10 heures, il sera procédé  
dans la salle de réunion de  
la Direction Provinciale de  
l'Agriculture d'Azilal à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres sur offres  
de prix ayant pour objet :  
Achat de 870 ruches peu-  
plées et 870 hausses au pro-  
fit des organisations  
professionnelles apicoles re-  
levant de la zone d'action  
du Programme de Dévelop-  
pement Rural des Zones de  
Montagne de la Province  
d'Azilal (PDRZM).  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau  
des marchés de la Direction  
Provinciale de l'Agriculture  
d'Azilal, et il peut être éga-  
lement téléchargé à partir  
du Portail des marchés de  
l'Etat : WWW.MARCHES-  
PUBLICS.GOV.MA.

- Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de:  
(25.000,00 DH) Vingt-cinq  
Mille Dirhams.

- L'estimation des coûts des  
prestations est fixée à la  
somme de : (1.099.680,00  
DH) Un Million Quatre  
Vingt Dix Neuf Mille Six  
Cent Quatre-Vingt Di-  
rhams.

Le contenu ainsi que la pré-  
sentation des dossiers des  
concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 27, 29 et 31 du  
décret n° 2-12-349 relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit contre réception au  
Bureau des Marchés de la  
DPA d'Azilal ;  
• Soit envoyés par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception à la DPA  
d'Azilal ;  
• Soit les déposés par voie  
électronique au portail des  
marchés publics ;  
• Soit remis séance tenante  
au président de la commis-  
sion d'appel d'offres au  
début de la séance.  
Un échantillon de corps de  
ruche model doit être dé-  
posé au Bureau des mar-  
chés de la Direction

Provinciale de l'Agriculture  
d'Azilal, et ce avant le  
28/10/2020 à 12 heures.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 9 du règlement  
de consultation.

N° 7940/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime,  
du Développement Rural  
et des Eaux et Forêts  
Direction Régionale de  
l'Agriculture  
de Beni-Mellal, Khenifra  
Direction Provinciale  
de l'Agriculture d'Azilal  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°21/2020

LeMardi 03 Novembre  
2020 à 10 heures, il sera  
procédé dans la salle de réu-  
nion de la Direction Provin-  
ciale de l'Agriculture  
d'Azilal à l'ouverture des  
plus relatifs à l'appel d'offres  
sur offres de prix ayant  
pour objet: Assistance tech-  
nique pour l'appui à la  
commercialisation des pro-  
ducteurs agricoles des fi-  
lières Amandier, Caroubier,  
Noyer et Pommier rentrant  
dans le cadre du Pro-  
gramme de Développement  
Rural des Zones de Mont-  
agne de la Province d'Azilal  
(PDRZM).

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau  
des marchés de la Direction  
Provinciale de l'Agriculture  
d'Azilal, et il peut être éga-  
lement téléchargé à partir  
du Portail des marchés de  
l'Etat:WWW.MARCHES-  
PUBLICS.GOV.MA

- Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
de:(50 000,00 Dus) Cin-  
quante Mille dirhams.

-L'estimation des coûts des  
prestations est fixé à la  
somme de: (2 447 640,00  
DH) DeuxMillionsQuatre  
Cent Quarante-Sept mille  
Six Cent Quarante Dirhams  
TTC.

Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux dispo-  
sitions des articles 27, 29 et  
31 du décret n° 2-12-349 re-  
latif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit contre réception au  
Bureau des Marchés de la  
DPA d'Azilal ;  
• Soit envoyés par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception à la DPA  
d'Azilal ;  
• Soit les déposés par voie  
électronique au portail des  
marchés publics ;  
• Soit remis séance tenante  
au président de la commis-  
sion d'appel d'offres au  
début de la séance.  
Conformément aux dispo-  
sitions du décret n° 2.98.984  
du 22 mars 1999, les concu-  
rents doivent fournir une  
copie certifiée conforme à  
l'original du certificat  
d'agrément dans le do-  
maine des études agricoles  
(D9).

Pour les concurrents non  
installés au Maroc, ils doi-  
vent produire le dossier  
technique tel que prévu  
dans le règlement de  
consultation  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues

par l'article6du règle-  
ment de consultation.

N° 7941/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime,  
du Développement Rural  
et des Eaux et Forêts  
Direction Régionale de  
l'Agriculture  
de Beni-Mellal, Khenifra  
Direction Provinciale de  
l'Agriculture d'Azilal  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°22/2020

LeMardi 10 Novembre  
2020 à 10 heures, il sera  
procédé dans la salle de réu-  
nion de la Direction Provin-  
ciale de l'Agriculture  
d'Azilal à l'ouverture des  
plus relatifs à l'appel d'offres  
sur offres de prix ayant  
pour objet:

ASSISTANCE TECH-  
NIQUE POUR LA LABEL-  
LISATION DE LA POMME,  
LE SAFRAN ET LES CA-  
ROUBES AU NIVEAU DE  
LA PROVINCE D'AZILAL  
RENTRANT DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME  
DE DEVELOPPEMENT  
RURAL DES ZONES DE  
MONTAGNE DE LA PRO-  
VINCE D'AZILAL  
(PDRZM).

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau  
des marchés de la Direction  
Provinciale de l'Agriculture  
d'Azilal, et il peut être éga-  
lement téléchargé à partir  
du Portail des marchés de  
l'Etat:WWW.MARCHES-  
PUBLICS.GOV.MA  
- Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme

de:(15 000,00 DH) Quinze  
mille dirhams.

- L'estimation des coûts des  
prestations est fixé à la  
somme de: (720000,00 DH)  
Sept Cent Vingt Mille Di-  
rhams TTC.

Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux dispo-  
sitions des articles 27, 29 et  
31 du décret n° 2-12-349  
relatif aux marchés pub-  
lics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit contre réception au  
Bureau des Marchés de la  
DPA d'Azilal ;  
• Soit envoyés par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception à la DPA  
d'Azilal ;  
• Soit les déposés par voie  
électronique au portail des  
marchés publics ;  
• Soit remis séance tenante  
au président de la commis-  
sion d'appel d'offres au  
début de la séance.

Conformément aux dispo-  
sitions du décret n° 2.98.984  
du 22 mars 1999, les concu-  
rents doivent fournir une  
copie certifiée conforme à  
l'original du certificat  
d'agrément dans le do-  
maine des études agricoles  
(D9).

Pour les concurrents non  
installés au Maroc, ils doi-  
vent produire le dossier  
technique tel que prévu  
dans le règlement de  
consultation

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article6du règle-  
ment de consultation.  
N° 7942/PA

**ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA  
DIVISION DU PORT D'EL JADIDA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
20/DRP/J/ANP/2020**

**SEANCE PUBLIQUE**

Le 03/11/2020 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar  
au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -El Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE SYSTÉMIQUE(MPS) ET CURATIVE(MC) DU SYSTÉME DE VIDÉOSURVEILLANCE  
EXISTANT AU PORT D'EL JADIDA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-  
bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida..

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du  
règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur  
contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **1.500,00** MILLE CINQ CENTS DIRHAMS  
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **120.000,00** TTC  
**CENT VINGT MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les  
conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

**Les concurrents peuvent :**

\*Soit déposer contre réception leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf  
Lasfar - EL Jadida.

\*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de  
Jorf Lasfar, BP3182 EL JADIDA PRINCIPALE/ EL JADIDA

\*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

\*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **19/10/2020 à 11H00** A LA DIVISION DU PORT D'EL JADIDA

**LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 10 ET 11 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- la Direction Régionale des Ports d'El Jadida - (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au  
km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N° 7938/PA

Constitution  
FIDUCIAIRE KING  
CONSULTING-SARL-  
BOUZNKA  
Tél/Fax:0537743001 GSM:  
0661205870.  
Constitution  
Aux termes d'un acte sous  
seing privé en date du  
23/07/2020, il a été établi  
les Statuts d'une Société  
SARL, dont les caractéristiques  
sont les suivantes :  
Dénomination : « DARCOB  
» SARL.  
Siège Social : N°30 APPT 8  
RUE MOULAY AHMED  
LOUKILI HASSAN -RABAT  
Associé :  
Mr. MOHAMMED MEHDI  
BERRADA, apporteur en  
numéraire 50 000.00 Dhs

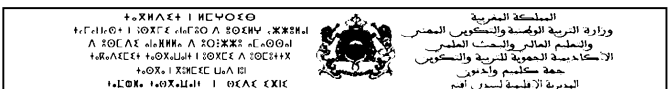
soit 500 parts sociales  
Mr. AHMED BERRADA,  
apporteur en numéraire 50  
000.00 Dhs soit 500 parts  
sociales  
TOTAL : 100 000.00 Dhs  
soit 1000 parts sociales  
Objet : • Travaux Divers  
Au Construction (Entrepre-  
neur De).  
Durée : 99 ans.  
Capital social : 100.000,00  
DHS.  
Gérance : la société est  
gérée par : Mr. MOHAM-  
MED MEHDI BERRADA.  
Dépôt légal : la société a  
été immatriculée au RC au  
Tribunal de Commerce de  
Rabat sous le N°146427, le  
06/10/2020.  
N° 7943/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de L'intérieur  
Wilaya de la région  
Beni-Mellal- khénifra  
Province de Beni-Mellal  
Cercle de Beni-Mellal  
Caidat Ouled-Yaich  
Commune Ouled-Yaich  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° : 01 /S.R./R/ 2020  
- le 04 novembre 2020 à 10  
Heures du matin il sera pro-  
cédé dans la salle des réu-  
nions de la commune des  
Ouled-yaich à l'ouverture  
des plis relative à l'appel  
d'offres ouvert sur offres de  
prix pour :  
Affermage du souk hebdo-  
madaire (Djamaa) d'Ouled-  
yaich commune ouled yaich

province de Beni Mellal  
pour l'année 2021  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au près du  
service de la régie de rec-  
ettes de la commune, il  
peut également être télé-  
chargé à partir du portail  
des marchés publics : www.  
marchespublics.gov.ma.  
- Le cautionnement provi-  
soire est fixé à 50 000.00 dhs  
(cinquante mille dhs ).  
- L'estimation du prix d'af-  
fermage du souk hebdo-  
madaire établi par le maître  
d'ouvrage est fixée à la  
somme de : 1 000 000.00  
dhs(un million dhs)  
• Le contenu ; la présenta-

tion ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux  
dispositions des articles 27-  
29 et 31 du décret n° 2-12-  
349 du 08 Joumada I 1434  
(20 mars 2013) relatif aux  
marchés publics.  
• Les concurrents peuvent :  
-Soit envoyer leurs plis par  
courrier recommandé avec  
accusé de réception à Mon-  
sieur le président de la com-  
mune des Ouled-yaich.  
- Soit les déposer contre ré-  
cépissé au bureau d'ordre  
de la commune.  
- Soit les remettre au prési-  
dent de la commission d'ap-  
pel d'offres au début de la

séance et avant l'ouverture  
des plis.  
-soit les envoyer par voie  
électronique via le portail  
des marchés publics.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation.  
N.B : Si l'affermage n'est  
pas effectué à la date limitée  
ci haut, l'ouverture des plis  
se renouvellera Le mercredi  
de chaque semaine à la  
même heure et au même en-  
droit jusqu'à l'affermage  
de ce patrimoine conformé-  
ment aux lois et réglements  
en vigueur.  
N° 7944/PA



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU (MAJORATION)**  
N° : 44/2020/INV.IFNI  
SEANCE PUBLIQUE

Le 03/11/2020 à 10h00, il sera procédé dans la salle des réunions de la Direction Provinciale de SIDI IFNI site à : Avenue lalla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au rabais ou (majoration) concernant :

**OBJET : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 20 SALLES EN PREFABRIQUEES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES; RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN. (EN CINQ LOTS)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la direction provinciale à SIDI IFNI. Il peut, également, être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire et Les estimations des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixés par CINQ (05) LOTS comme suite :

N° LOT ET OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN CHIFFRE	CAUTION PROVISOIRE EN LETTRE	ESTIMATION EN CHIFFRE TTC	ESTIMATION EN LETTRE TTC
<b>LOT 1 :</b> TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 05 SALLES EN PREFABRIQUEES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES SUIVANTES : S/S AZZAHRAOUI - US AGNI NZGRI - US ID AACHOR - US IHAMCHOUON - US TALOUST, S/S AL KADISSIYA - US TINKAZOU, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	24.000,00	VINGT QUATRE MILLE DIRHAMS	963.006,60	NEUF CENT SOIXANTE TROIS MILLE SIX DIRHAMS ET SOIXANTE CENTIMES
<b>LOT 2 :</b> TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 04 SALLES EN PREFABRIQUEES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES SUIVANTES : S/S IBNOU ZAYDOUNE - US OUDINT - US IZLAGUIME - US NAALA, S/S 21 AOUT - US WIRINE, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	19.000,00	DIX NEUF MILLE DIRHAMS	774.401,28	SEPT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE QUATRE CENT UN DIRHAMS ET VINGT HUIT CENTIMES
<b>LOT 3 :</b> TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 03 SALLES EN PREFABRIQUEES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES SUIVANTES : S/S 23 NOVEMBRE US AIT ALI, S/S AL NASSIME US OUGHRANE, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	14.000,00	QUATORZE MILLE DIRHAMS	585.242,40	CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE DEUX DIRHAMS ET QUARANTE CENTIMES
<b>LOT 4 :</b> TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 05 SALLES EN PREFABRIQUEES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES SUIVANTES : S/S ALMOATAMID BN ABBAD CENTRE AIT IAZZA - US TAHAMOUT, S/S AL NACHIA US TIGHMART, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	24.000,00	VINGT QUATRE MILLE DIRHAMS	971.889,48	NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT NEUF DIRHAMS ET QUARANTE HUIT CENTIMES
<b>LOT 5 :</b> TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 03 SALLES EN PREFABRIQUEES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES SUIVANTES : S/S AL KINDI CENTRE ID MOUSSA OALI - US ID BEN DAQUD, S/S AL ANDALOUS US ID LHAI, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	14.000,00	QUATORZE MILLE DIRHAMS	565.815,96	CINQ CENT SOIXANTE CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT SEIZE CENTIMES

Classification demandée des entreprises est :

Secteur	Qualifications demandées	Minimum Classe
A	[A2]	5

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale du Sidi Ifni DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° : 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4, 13 et 14 du règlement de la consultation.

N° 7945/PA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU (MAJORATION)**  
N° : 45/2020/INV.IFNI  
SEANCE PUBLIQUE

Le 03/11/2020 à 14h00, il sera procédé dans la salle des réunions de la Direction Provinciale de SIDI IFNI site à : Avenue lalla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au rabais ou (majoration) concernant :

**OBJET : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 18 SALLES EN PREFABRIQUEES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES; RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN. (EN CINQ LOTS)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la direction provinciale à SIDI IFNI. Il peut, également, être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire et Les estimations des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixés par CINQ (05) LOTS comme suite :

N° LOT ET OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN CHIFFRE	CAUTION PROVISOIRE EN LETTRE	ESTIMATION EN CHIFFRE TTC	ESTIMATION EN LETTRE TTC
<b>LOT 1 :</b> TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 04 SALLES EN PREFABRIQUEES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES SUIVANTES : S/S AL IDZHAR US ADOUZ, S/S AL TILAL US AGNI ND LHAI MOUSSA, S/S TARIK BN ZIYAD CENTRE IDBAR, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	19.000,00	DIX NEUF MILLE DIRHAMS	773.847,72	SEPT CENT SOIXANTE TROIS MILLE HUIT CENT QUARANTE SEPT DIRHAMS ET SOIXANTE DOUZE CENTIMES
<b>LOT 2 :</b> TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 04 SALLES EN PREFABRIQUEES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES SUIVANTES : S/S IBNOU YOUNESS US AIT TALEB BRAHIM, CENTRE ADAROU, S/S AL KHAWARIZMI CENTRE IDBAIZ, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	18.000,00	DIX HUIT MILLE DIRHAMS	733.981,32	SEPT CENT TRENTE TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT ET UN DIRHAMS ET TRENTE DEUX CENTIMES
<b>LOT 3 :</b> TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 04 SALLES EN PREFABRIQUEES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES SUIVANTES : S/S ALAARAR CENTRE, S/S AL RAZI US TAMGRTE, S/S SIDI AZZA US SIDI CHEBAICHIB, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	18.000,00	DIX HUIT MILLE DIRHAMS	733.981,32	SEPT CENT TRENTE TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT UN DIRHAMS ET TRENTE DEUX CENTIMES
<b>LOT 4 :</b> TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 03 SALLES EN PREFABRIQUEES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES SUIVANTES : S/S OUED EL MAKHAZINE US ID IMASN, S/S 3 MARS CENTRE TWINE AMELLOU, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	14.000,00	QUATORZE MILLE DIRHAMS	585.242,40	CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE DEUX DIRHAMS ET QUARANTE CENTIMES
<b>LOT 5 :</b> TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 03 SALLES EN PREFABRIQUEES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES SUIVANTES : S/S AL FARABI US TALAT NTARAMT, S/S AL MOKHAMAMA US INDJA, S/S AL KADI MOHAMED OBOLOUCH CENTRE ID ISSA, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	14.000,00	QUATORZE MILLE DIRHAMS	575.805,96	CINQ CENT SOIXANTE QUINZE MILLE HUIT CENT CINQ DIRHAMS ET QUATRE VINGT SEIZE CENTIMES

Classification demandée des entreprises est :

Secteur	Qualifications demandées	Minimum Classe
A	[A2]	5

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale du Sidi Ifni DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° : 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4, 13 et 14 du règlement de la consultation.

N° 7946/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la région  
Beni-mellal- khénifra  
Province de Beni-Mellal  
Cercle de Beni-Mellal  
Caidat Ouled-Yaich  
Commune Ouled-Yaich  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° : 02 /S.R. R/ 2020

- le 04 novembre 2020 à 11 Heures du matin il sera procédé dans la salle des réunions de la commune des Ouled-yaich à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Affermage du souk hebdomadaire (TLAT)Bzzaza commune Ouled-yaich province de Beni Mellal pour l'année 2021.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au prés du service de la régie en recettes de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à 4 000.00 dhs (quatre mille dhs).

-L' estimation du prix d'Affermage du souk hebdomadaire établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 10 000.00 dhs(dix mille dhs)

• Le contenu ; la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

• Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune des Ouled-yaich.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la commune.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N.B : Si la location n'est pas effectuée à la date limitée, l'ouverture des plis se renouvellera

Le mercredi de chaque semaine à la même heure et au même endroit jusqu'à la location de ce patrimoine conformément aux lois et réglementations en vigueur.

N° 7947/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Culture  
de la Jeunesse et des Sports  
Département  
de la jeunesse  
et des sports  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 27/2020  
RESERVE AUX  
PETITES ET MOYENNES  
ENTREPRISES  
Le 30/10/2020 à 10heures  
30mn , il sera procédé,

dans la salle de réunion principale du Département de la jeunesse et des sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet l'achat de fourniture de bureau destinée à l'Administration Centrale du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports - lot unique -.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés - Département de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma.).

Le cautionnement provisoire est fixé à 20.000,00DH (Vingt mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 409 022,00 TTC (Un million quatre cent neuf mille vingt-deux dirhams Toutes Taxes Comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- a - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Département de la Jeunesse et des Sports
- b - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- c - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- d- soit envoyer la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7948/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE KHENIFRA  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
23/2020/INDH

Le 04 Novembre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Aménagement de Dar Talib et Taliba au centre Sidi Yahia Ou Saad à la commune Sidi Yahia Ou Saad - Province De Khenifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il

peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatorze mille dirhams (14.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de neuf cent vingt mille trois cent seize dirhams TTC (920.316,00Dhs TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7949/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de khemisset  
Commune de khemisset  
Direction des services  
SM

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 07/2020

Le 03/11/2020 à 11h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le président de la commune de Khemisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ENTRETIEN COURANT DES VOIES A LA COMMUNE DE KHEMISSSET

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la commune de Khemisset, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 50 000,00 dhs (Cinquante mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 728 000,00dhs (un million sept cent vingt huit mille dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de Khemisset.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les envoyer par courrier électronique sur portail des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7950/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE OUARZAZATE  
COMMUNE  
D'OUARZAZATE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° : 21/FDT/2020

Le 03 Novembre 2020 à Dix heures (10h), il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Achat de divers matériaux de construction au profit de la Commune d'Ouarzazate.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de Service des Marché de la Commune d'Ouarzazate, sis au Bd. Mohammed V Ouarzazate, Tél/Fax : 05.24.88.24.30.

Il peut être aussi téléchargé de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8.000,00 DHS (Huit mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 391.500,00 dhs (Trois cent quatre vingt et un mille cinq cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés de la Commune d'Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.

N° 7951/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE NOUACEUR  
COMMUNE DAR  
BOUAZZA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRE DE PRIX  
N° 08/2020  
(Séance publique)

Le Jeudi 05 Novembre 2020 à 11heures, il sera procédé au siège de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférent à l'appel d'offres sur offres de prix ouvert relatif aux prestations de service de nettoyage de la Commune Dar Bouazza.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la Commune Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 DHS (QUATRE MILLE DIRHAMS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage : 177 132,96 DHS TTC (CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT TRENTE-DEUX DIRHAMS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIME TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.

N° 7952/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE NOUACEUR  
COMMUNE DAR  
BOUAZZA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRE DE PRIX  
N° 07/2020  
(Séance publique)

Le Mardi 03 Novembre 2020 à 11heures, il sera procédé au siège de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférent à l'appel d'offres sur

offres de prix ouvert relatif aux prestations de service de gardiennage, de surveillance et de sécurité de la Commune Dar Bouazza.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la Commune Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchéspublics.gov.ma.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : VINGT MILLE DIRHAMS (20 000.00DH).

• L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage : 955 314 ,25 DHS (NEUF CENT CINQUANTE - CINQ MILLE TROIS CENT QUATORZE DIRHAMS ET VINGT-CINQ CENTIMES TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.

N° 7953/PA

ENTREPRENDRE  
BUSINESS CENTER  
ENERGYPRO  
ENGINEERING  
"S.A.R.L AU"  
Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 08/09/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: ENERGYPRO ENGINEERING "S.A.R.L AU"  
OBJET : INGENIEUR CONSEIL, BUREAU D'ETUDES ET DE RECHERCHES.

LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG.Q.H.

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 100 parts de 1000 DHS chacune: - Mr ABOULHORMA KHALID... 1000,00 Parts Soit un total de 1000,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par Mr ABOULHORMA KHALID.

ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.

RC N°473635.

Pour extrait et mention N° 7954/PA

**100 FA 100 SARL AU Constitution**

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 16-01-2018, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : « 100 FA 100 » SARL AU  
Objet de la société : Café, Snack, Restaurant et Pizzeria  
Siège social : RESIDENCE TOTANA, RDC MAGASIN NUMERO 19, RUE BIRAN-ZARAN ANGLE RIF AVENUE DES FAR Mohammedia.  
Capital social : 10.000,00 DHS divisé en 100 parts de 100 DHS chacune totalement libérées, et attribuées à l'associé unique Mr. BERRADA-GOUZI AHMED TABETE .  
Durée : La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive.  
Gérance : La société sera gérée par Mr. BERRADA-GOUZI Ahmed Tabete gérant unique.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Mohammedia sous le numéro 1154328.

**N°7871/PA**

**100 FA 100 SARL Cession de parts sociales**

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 27-02-2020, il a été établi le procès verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire et des statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les changements suivants :  
- Cession de 100 parts de M. B E R R A D A - G O U Z I AHMED TABETE à la société DREAM LODGE SARL représentée par son président M. KHOBZI AHMED.  
- Agrément d'un nouvel associé.  
- Nomination de M. KHOBZI AHMED en qualité de gérant.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de MOHAMMEDIA sous numéro 1310794.

**N°7872/PA**

**BETELBA CONSEIL ET INGENIERIE SARL**

I - Aux termes de 3 actes S.S.P datés du 24/09/2020, de la société " BETELBA CONSEIL ET INGENIERIE " SARL, au capital social de 100.000,00 DHS, dont le

siège social est établi au 46, BOULEVARD ZERK-TOUNI, 2ème ETAGE, APT N°6, CASABLANCA.

1°) La constatation du décès de l'Associé-cogérant feu BAYRI MAHJOUB.  
2°) La répartition des parts sociales du défunt entre les héritiers.  
3°) La confirmation que la société est gérée par MR. EL MOUSSILY SAÏD Gérant unique de la société.  
5°) La modification des articles 5,6 et 7 des statuts de la société.  
II - Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 05/10/2020 sous le N°748483.  
LA GERANCE

**N° 7958/PA**

**M2A TECH SARL**  
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 03/09/2020 de la société M2A TECH SARL, il a été décidé :

\*. Cession des parts sociales:  
- cession de 2000 parts sociales soit 200 000,00 DHS de Mr RACHID MAROUT au profit de Mr HICHAM CHAJIA.  
\*. Nouvelle répartition du capital :  
- Mr RACHID MAROUT : 3000 Parts Soit 300 000,00 DHS  
- Mr HICHAM CHAJIA : 2000 Parts Soit 200 000,00 DHS  
TOTAL : 5000 Parts Soit 500.000,00 DHS  
\*. Changement de la forme

juridique de la société du société à responsabilité limitée associée unique (SARL AU) à une société à responsabilité limitée (SARL)  
\*. Mise à jour des statuts II/-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 01/10/2020 sous le numéro 748163.

**N° 7959/PA**

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELT SECRETARIAT GENERAL D.B.M.**

**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 01/FDR/2020 SEANCE PUBLIQUE**  
Le 02/11/2020 à 11H30, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale objet du contrat :  
ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE SUBSTITUTION DE PREFABRIQUE ET RECONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AUX CERCLES MIDELET, BOUMIA, RICH ET IMILCHIL - PROVINCE DE MIDELET  
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut

être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier de la consultation architecturale peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité. Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de (1 470 000,00 Dhs HT) (Un Million Quatre Cent Soixante Dix Mille Dirhams hors taxes).  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 100, 101 & 102 du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les architectes peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.  
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 9 du règlement

de la consultation architecturale.

**N° 7960/PA**

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE N° 39/FDR/2020**

Le 02/11/2020 à 10h30 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :  
ETUDE TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE SUBSTITUTION DE PREFABRIQUE ET RECONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AUX CERCLES MIDELET, BOUMIA, RICH ET IMILCHIL - PROVINCE DE MIDELT  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>  
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CINQ MILLE DIRHAMS (5 000,00 Dhs)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : (CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENT VINGT DIRHAMS (150 420,00 dhs)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.  
Copies certifiées conformes à l'original de certificat d'agrément dans le domaine: D14  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.  
**N° 7961/PA**

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR WILAYA DE LA REGION DU CASABLANCA SETTAT PREFECTURE DE CASABLANCA COMMUNE URBAINE DE CASABLANCA ARRONDISSEMENT MOULAY RACHID DIRECTION DES SERVICES SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES N°48/2020**

**AVIS D'ENQUETE**  
Le Président de l'arrondissement My Rachid avise le public du commencement d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution.  
Cette enquête concerne la demande déposée par : Mr Srandel Bouchaib  
Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et l'exploitation d'un. CAFE sis : Hay Massira 1 Bd Rahmouni Bouaalam N°2  
Un registre des observations est mis à la disposition du public à l'arrondissement My Rachid Division des Affaires Economiques Service des Autorisations.  
**N° 7955/PA**

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHENIFRA COMMUNE D'AGUELMOUS SERVICE PERSONNEL**

**Avis**

**D'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle Au profit des fonctionnaires de la commune d'Aguelmous.**

**Le Président de la commune d'Aguelmous;**

Des examens d'aptitudes professionnelles vont être organisés au titre de l'année : **2020** pour l'accès aux grades supérieurs ; au profit des fonctionnaires remplissant les conditions et relevant de la commune d'Aguelmous ; conformément au décret n° 2.04.403 du 29 choual 1426 (2 décembre 2005) notamment son article 3 au siège de la commune :

Au titre de l'année	Examen professionnel pour l'accès au grade	Conditions de participation	Date d'examen	Poste ouvert	Dernier délai de dépôt de dossier
2020	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> Grade	Six ans d'ancienneté dans le grade Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> Grade	19 Décembre 2020	1(un)	15 Novembre 2020
	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Grade	Six ans d'ancienneté dans le grade Adjoint Technique 3 <sup>ème</sup> Grade	14 Novembre 2020	2(Deux)	30 Octobre 2020

Les demandes de participation doivent être adressées au président de la Commune d'AGUELMOUS ou bien déposées au service du personnel de la dite commune contre reçu de dépôt. Contenant la demande manuscrite, photocopie de la carte nationale et arrêtée de reclassement au grade.

**N° 7957/PA**

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة  
AL WAZARA AL IKTISADIA WA AL MALIYA WA ISLACH AL IDARA

**AVIS RECTIFICATIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 51/2020/MEFRA/AC/FB**

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°51/2020/MEFRA/AC/FB, relatif à l'achat de fournitures de bureau et de fournitures de lutte contre le covid-19 pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration,

Qu'une modification a eu lieu au niveau del'avis en langue arabe publié dans les journaux BAYANE AL YAOUIME n° 9103 et RISSALTAT AL OUMA n° 11635 en date du 28 septembre 2020, concernant :

Le premier paragraphe : l'adresse du lieu d'ouverture des plis.  
Le numéro du bureau du retrait du dossier d'appel d'offres (bureau 229 au lieu dubureau 234).  
Le délai de dépôt des échantillons.

**Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement.**

**N° 7956/PA**



**BURGER ARTISAN SARL AU**

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 03/09/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivants :  
Objet: la société a pour objet directement: - La fabrication et distribution de boulangerie et de pâtisserie  
Dénomination: « BURGER ARTISAN »  
Siège: 128 RUE EL ARAAR ETG 2 BUR 6 Casablanca.  
Durée: 99 ans.  
Capital: 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisés en 1000 parts de 100.00 DHS répartie comme suit: M. MOHAMED LAAMAYRY: 1000 PARTS, Gérance: La société est Gérée Et Administrée par: Monsieur MOHAMED LAAMAYRY pour une durée illimitée.  
Année sociale: 1er janvier au 31 décembre.  
II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca sous N° 747763 en date du 29/09/2020, Inscription: la société est inscrite RC à Casablanca sous le n° 473991. Pour extrait et mention gé- rance

N° 7964/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/EXP/2020**

Le 30/10/2020 à 10h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Achat de fournitures de bureau et fournitures informatiques au profit de la Direction Provinciale Al Haouz.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ - TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des mar-

chés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000,00 DH (Cinq mille Dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établit par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 250 380,00 DHS TTC (Deux cent cinquante mille trois cent quatre-vingts Dirhams TTC).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marches pu-

bliques : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.  
NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME

N° 7965/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 10/EXP/2020**  
Le 30/10/2020 à 11h00, Il sera procédé, au siège de

la Direction Provinciale AL Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Achat de matières et fournitures d'hygiène et de santé pour les établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale AL Haouz. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ - TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000,00 DH (Cinq mille Dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établit par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 432 000,00 DHS TTC (Quatre cent trente-deux mille Dirhams TTC).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marches publiques : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.  
Les échantillons exigés au titre de cet appel d'offres doivent être déposés dans le Bureau des marchés du Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine avant le 30/10/2020.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7966/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 24/2020/PSK**

Le 09 Novembre 2020 à 11 H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction des postes de commandement suivants :

- A/ 1<sup>ère</sup> annexe administrative au Pachalik Machraa Bel Ksiri ;
- B/ 1<sup>ère</sup> annexe administrative au Pachalik Jorf El Melha ;
- C/ 2<sup>ème</sup> annexe administrative au Pachalik Jorf El Melha ;

-Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Soixante six mille dirhams (66 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre millions quatre cent trente sept mille cinq cent quarante six Dirhams 00 Centimes (4 437 546,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

-Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	3	A.2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 7962PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 25/2020/PSK**

Le 10 Novembre 2020 à 11 H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction des logements de fonction afférents aux postes de commandement suivants :

- A/ 1<sup>ère</sup> annexe administrative au Pachalik Machraa Bel Ksiri ;
- B/ 1<sup>ère</sup> annexe administrative au Pachalik Jorf El Melha ;
- C/ 2<sup>ème</sup> annexe administrative au Pachalik Jorf El Melha ;

-Province De Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trente deux mille dirhams (32 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Deux millions cent cinquante six mille trente Dirhams 40 Centimes (2 156 030,40) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

-Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A.2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 7963/PA

**NADOR DES COMPTES  
CESSION DE PARTS  
SOCIALES,  
MODIFICATION DE LA  
FORME JURIDIQUE ET  
MODIFICATIONS  
STATUTAIRES**

I/ Par acte S.S.P du 22/09/2020, Mr. LAGHMOUCH ZOUHEIR a cédé la totalité de ses parts sociales lui appartenant dans la Sté : «CAFE IRAGMACH» au profit de Mr. LAGHMOUCH EL HASSAN.

II/ Mr. LAGMOUCH EL HASSAN devenant associé unique de la Sté a déposé :

-D'accepter le retrait définitif de Mr. LAGHMOUCH ZOUHEIR de ladite Sté.

-De ratifier la cession de parts consentie par Mr. LAGHMOUCH ZOUHEIR à son profit.

-De refondre les anciens statuts et d'approuver les nouveaux en optant pour la forme de la sarl d'au.

III/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.P.I de Nador, le 01/10/2020 sous N° 3243.

POUR EXTRAIT ET MENTION  
N° 7967/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL  
Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca  
(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99

« RANROSE TRADING »  
SIEGE SOCIAL :  
N° 12, RUE SABRI  
BOUJEMAA, 1er ETAGE,  
APT N° 6  
CASABLANCA

- Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société « RANROSE TRADING » par S.A.R.L A.U. du 07/09/2020 enregistré Le 01/10/2020, les associés de ladite société ont décidé ce qui suit :

- La Cession de (1.000 Parts) dans la société par :  
\* Le Cédant : Mr ASRI MOHAMED (1.000) Parts sociales

\* Le Cessionnaire : Mr AIT BELLACHEN SAID (1.000) Parts sociales  
La démission de Mr ASRI MOHAMED de ses fonctions de Gérant Unique dans la société « RANROSE TRADING » S.A.R.L A.U.

- La Nomination de Mr AIT BELLACHEN SAID en tant que Gérant Unique de la société \* RANROSE TRADING \* S.A.R.L A.U.

- La Modification des articles 6, 7 et 17 des statuts

- La Mise à Jour des statuts ( suite aux différentes modifications )

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca

Le 05/10/2020 Sous N° 748537 dont R.C N° 399.221 / Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MENTION  
LA GERANCE  
N° 7968/PA

**CONSTITUTION \*\*  
SPEED SHOPPING \*\*  
SARLAU**

Siege social : 117 RUE IBNOU MOUNIR, RESIDENCE AZZARKA ,1er étage, Apt 2, MAARIF CASABLANCA

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 25/09/2020 il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont :

Dénomination : SPEED SHOPPING

Forme : SARLAU  
Objet : NEGOCIANT ,  
COMMERCE ELECTRONIQUE

Durée : 99 ans  
Capital : 100 000,00 dhs de (1000) parts sociales de 100,00 dh chacune réparties comme suit :

- Mr. BERGUI OUSSAMA Titulaire de la CIN° I727165..... 1000 Parts

Année sociale : commence le 1er janvier au 31 décembre.

La Gérance :  
Est nommé comme Gérant statutaire de la société «SPEED SHOPPING» S.A.R.L.A.U : Mr. BERGUI OUSSAMA Titulaire de la CIN° I727165  
RC N° : 474203 Casablanca.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca, sous le numéro 748037 .LE 01/10/2020  
N° 7969/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE LA  
SANTÉ  
DELEGATION  
PROVINCIAL  
DE BERRECHID  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SEANCE PUBLIQUE  
N° 05/ 2020**

Le 03/11/2020 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé à Berrechid, sis à Bd Moulay Ismail à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : «Achat de matériel médico-technique pour les établissements de soin de santé primaire relevant de la délégation du ministère de la santé à la province de Berrechid.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé à Berrechid, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire ou de la caution personnelle et solidaire en tenon lieu est fixé à : 30.000,00 DH (Trente milles Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 900 152,40 dhs TTC (Neuf Cents Milles Cent Cinquante Deux Dirhams et 40 cts).

Le contenu, la présenta-

tion ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Délégation de la Santé à Berrechid

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Service des Marchés de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé à Berrechid, avant le 02/11/2020 à 15 Heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7970/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
D'EL JADIDA  
SECRETARIAT  
GENERAL  
D.A.A  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°29/2020/BG**

Le jeudi 29 Octobre 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : Installation du câblage informatique et électrique au niveau des Bureaux d'Etat Civil et les bâtiments des autorités administratives locales relevant la Province EL JADIDA.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: vingt mille dirhams (20.000,00 dirhams).

- L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 1.800.000,00 dhs (un million huit cent mille dirhams).

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service de comptabilité et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Les Prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans les bureaux de la Division des affaires administratives /service budget et

marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida au plus tard le Mercredi 28 Octobre 2020 à 16 heures.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
Soit envoyer par courrier recommandé leurs plis avec accusé de réception au bureau précité.

Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7971/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHICHAOUA  
CERCLE DE CHICHAOUA  
COMMUNE DE SIDI M'HAMED DALIL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N° 02/ 2020

Le 10/11/2020 à 09h00 ,sera procédé à la salle des réunions au siège de la commune de SIDI M'HAMED DALIL à l'ouverture des plis relatifs à l'appel sur offres de prix pour : location des boutiques sises auprès du siège la commune de sidi m'hamed dalil.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune de sidi m'hamed dalil. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics.

Le cautionnement provisoire pour chaque boutique est fixé à la somme de : cinq cent dirhams (500.00dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrages est fixée ci-après située à savoir :

Désignation	N°	Valeur locative estimative	superficie
Boutiques commerciales	1 – 2 – 3 - 4	300,00	18m2

Le contenu, la prestation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics .

Les concurrent peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer leur s plis contre récépissé au bureau des marchés de la commune de sidi m'hamed dalil.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au compte du maître d'ouvrage conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7972/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI BENSOUH  
CERCLE DE SIDI BENSOUH  
CAIDAT DE BENI MILAL  
C. T. BENI MILAL**

**Avis d'appel d'offres ouvert  
( séance publique)  
MARCHÉ N° 1 2020**

Le mercredi 28 octobre 2020 à 11 heures il sera procédé au bureau du président de la C. T. Beni Milal à l'ouverture des plis des offres de prix concernant la location de certains parties du local herboléomatique au Beni Milal pour la période de deux mois restants de l'année 2020 (du 11/10/2020 au 11/12/2020) comme suit :

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de patrimoine communale  
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

N° du lot	Dependances du sous lot	Caution provisoire est fixée à	Estimation du maître d'ouvrage en fixe à
1	Fouadoul	50.765,33	25.100,00
		Cinquante mille sept cent soixante cinq dirhams 33 cts	Vingt cinq mille cent dirhams

Noter il convient également de noter que les candidats doivent ajouter le montant relatif à l'hygiène au prix de location de chaque offre selon le chapitre 15 de cahier de prescriptions spéciales

Le montant concerné par le prix est fixé à :  
Le montant de 50.765,33 dirhams soit cinquante mille sept cent soixante cinq dirhams 33 cts

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 149-12-3 du 8 kaada 1435 (20 mars 2014) relatif aux marchés publics

Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune  
Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Mr le président de la commune de Beni Milal

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

N° 7973/PA

**ETTAJ PLASTIC SARL**  
AVIS DE  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 23/09/2020, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Dénomination : « ETTAJ PLASTIC » SARL.  
Objet : Import, export, achat, vente, négoce et recyclage des déchets en plastiques et divers matériaux similaires ou matériaux quelque soit sa nature; Transformation de toutes matières plastiques et dérivés ; Fabrication de rouleaux, sachets plastiques et sacs poubelles, Fabricant d'articles confectionnés en matières plastiques;  
Siège social : Casablanca, GROUPE ATTAKAD-DOUM GH2-17, 2ème ETAGE SIDI BERNOUSSI  
Durée : 99 ans.  
Capital social : (100 000,00 dhs ) Mr WARD TAWFIK ( 500 parts ) Mr IDELGAREH LARBI ( 500 parts )  
Année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12.  
Gérance : Mr WARD TAWFIK, CIN N°BH248650 et Mr IDELGAREH LARBI, CIN N°JE222822.  
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 06/10/ 2020 sous le n°474777 du Registre de Commerce.

N° 7990/PA

**IMPACTOR - SARL**  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07.09.2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes:  
Dénomination : IMPACTOR  
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée.  
Objet:  
- ETUDE ET CONCEPTIONS DE SITES INTERNET OU AUTRES  
- E-LEARNING FORMATIONS PROFESSIONNELLES.  
Siège Social : 15 AVENUE AL ABTAL APPT 4 AGDAL, RABAT.  
DUREE : 99 ans.  
Capital Social : CINQ CENT MILLE DIRHAMS (500.000,00 Dhs), divisé en CINQ MILLE (5000) parts sociales de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 5000, toutes attribuées à :  
• Mr. LARAKI SAMIR ...  
... 3750 parts sociales.  
• Mme. ET-TOURI HALIMA.... 1250 parts sociales.  
GERANCE :  
- Mr LARAKI SAMIR , gérant unique de la Société.  
La société est engagée par la seule signature du gérant unique Mr LARAKI SAMIR.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de RABAT, le 02.10.2020 sous le N°

107344. La Société est immatriculée au RC sous N° 146379.

N° 7991/PA

**ESPACE FINANCE**  
SARL

**CABINET D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE**  
204, BD Emile Zola Rce Al Karam Bureau N°2 Belvédère - Casablanca  
Tél. : 0522 40 06 92/91  
Fax : 0522 40 05 43

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/09/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :  
- Dénomination : CHODA FASHION S.A.R.L A.U  
- Objet : Import-export et distribution de produits textiles,  
- Siège Sociale : 13, Rue Ahmed El Majjati, Résidence les Alpes, 1er Etage N°8, Maârif - Casablanca,  
- Capital Social : Cent mille (100 000.00) dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune et sont totalement attribuées à Mr Mohammed EDDOKALI.  
- Durée : 99 ans.  
- Gérance : La société est gérée et administrée par Mr Mohammed EDDOKALI pour une durée indéterminée,  
- Année Sociale : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année,  
- Registre de commerce : La société est immatriculée au RC sous N°474607.  
- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 05/10/2020 sous N°748437.

N° 7992/PA

**ESPACE FINANCE**  
SARL

**CABINET D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE**  
204, BD Emile Zola Rce Al Karam Bureau N°2 Belvédère - Casablanca  
Tél. : 0522 40 06 92/91  
Fax : 0522 40 05 43

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/09/2020, il a été établi les statuts d'une société à SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :  
- Dénomination : STAN-DARFIL S.A.R.L A.U  
- Objet : Import-export et distribution de produits textiles,  
- Siège Sociale : 13, Rue Ahmed El Majjati, Résidence les Alpes, 1er Etage N°8, Maârif - Casablanca,  
- Capital Social : (100 000.00) dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune et sont totalement attribuées à Mr Hamid NOUSAIR.  
- Durée : 99 ans.  
- Gérance : La société est gérée et administrée par Mr Hamid NOUSAIR pour une durée indéterminée,

- Année Sociale : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année,  
- Registre de commerce : La société est immatriculée au RC sous N°474603.  
- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 05/10/2020 sous N°748436.

N° 7993/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE

**DE LA SANTE PROVINCE DE NOUACEUR**  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°9/2020

(Séance publique)  
Le 02/11/2020 à 11heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la délégation du Ministère de

la Santé de NOUACEUR sis à l'Hôpital Prince Héritier My El Hassan Casablanca, à l'ouverture des plis afférents à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

L'Achat de Matériel et Mobilier de Bureau destinés au centre de santé LA-MAARIF, centré de santé ERRAHMA 1, centre de santé ERRAHMA 2 et centre de santé NOUACEUR relevant de la province de NOUACEUR en lot unique :

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la délégation du Ministère de la Santé de NOUACEUR sis à l'Hôpital Prince Héritier My El Hassan Casablanca; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics:

www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.600,00 DHS (Cinq mille six cents dirhams).

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 371.160,00 DHS (Trois cent soixante et onze mille cent soixante dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la délégation du Ministère de la Santé de Nouaceur sis à l'Hôpital Prince Héritier

My El Hassan Casablanca.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du ministère des Finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7994/PA

Malgré la suspension de l'impression, les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle, antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



07.00 : Lecture du Saint Coran + Douaa  
 07.05 : Bulletin météo  
 07.10 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R  
 07.40 : Amoudou :  
 08.40 : Atfalouna - R  
 09.40 : Arrouad - R  
 10.40 : Dar Dmana - R  
 11.30 : Mrehba Bi Shabi -R  
 12.00 : Oyouun Ghaïma  
 12.30 : Serba  
 13.00 : JT Addahira + Météo  
 13.20 : Aaz Lmedina  
 14.00 : JT en Amazigh + JT en Espagnol  
 14.40 : Taghrida -R  
 17.00 : Ichaa Mamlaka  
 18.00 : Atfalouna - Inédit  
 19.00 : JT en Français  
 19.20 : Mrehba Bi Shabi -R  
 19.50 : Hanan Nit  
 20.00 : Oyouun Ghaïma  
 20.30 : Serba  
 21.00 : JT Principal + Météo  
 21.50 : Hayna 2Ep - Inédit



22.50 : Maalim Wa dilal  
 00.00 : Dernier bulletin d'information  
 00.20 : Alf Merhba (Agadir) - R  
 01.20 : Taghrida - R  
 03.40 : Oyouun Ghaïma - R  
 04.10 : Dar Dmana - R  
 05.00 : Arrouad - R  
 06.00 : Amoudou - R



05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC MAWAHIB TAJWID  
 06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI  
 06:30:00 : SABAHYAT 2M  
 07:25:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
 07:50:00 : FEUILLETON : FAWQ SHAB  
 08:35:00 : FEUILLETON : AL IRT  
 09:30:00 : SERIE : KENZA FDDOUWAR  
 10:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA  
 10:10:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA  
 10:50:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
 11:05:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M  
 12:00:00 : SERIE : AL BAHJA... TANI  
 12:35:00 : BULLETIN METEO  
 12:45:00 : AL AKHBAR  
 13:10:00 : MOUJAZ RIYADI  
 13:20:00 : FEUILLETON : HOUB ABYAD ASWAD  
 14:10:00 : NEWS : ECO NEWS  
 14:15:00 : JOURNAL AMAZIGH  
 14:25:00 : FEUILLETON : BAYNA NARAYNE  
 15:45:00 : FEUILLETON : 3AYNE AL HAQ  
 16:15:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA  
 17:25:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS  
 17:45:00 : DESSIN ANIME : GLUMPERS  
 17:50:00 : DESSIN ANIME : NONO FOREST  
 17:55:00 : DESSIN ANIME : CELESTIN : LES ACCIDENTS DOMESTIQUES - CHAUD LE GATEAU !-  
 18:00:00 : DESSIN ANIME : ZIG & SHARKO  
 18:05:00 : DESSIN ANIME : OGGY ET LES CAFARDS  
 18:20:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA  
 18:25:00 : MAGAZINE : POP UP  
 18:35:00 : FEUILLETON : RAHINAT AL HOUB  
 19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D  
 20:15:00 : NEWS : INFO SOIR  
 20:35:00 : QUE DU SPORT  
 20:40:00 : BULLETIN METEO  
 20:45:00 : NEWS : ECO NEWS  
 21:10:00 : BULLETIN METEO  
 21:15:00 : NEWS : AL MAS-SAIYA  
 21:40:00 : MAGAZINE : MOUBACHARATAN MAAKOUM  
 22:45:00 : SERIE : HOSSEIN & SAFIA  
 23:45:00 : FEUILLETON : HOUB ABYAD ASWAD  
 00:30:00 : TELEFILM : CLASSE 8  
 02:10:00 : DES HISTOIRES & DES HOMMES : DAR ATTALIBA  
 03:10:00 : 2M MAG  
 04:05:00 : FEUILLETON : RAHINAT AL HOUB  
 04:50:00 : FEUILLETON : AL WA3D



05h00 MATINALE RADIO AR  
 07h00 Matinales Infos  
 08h00 « Sabahiyat l akhbar »  
 10h00 Matinales Infos (rediff.)  
 11h05 Emission « Hyati »  
 12h05 Emission « Eco Débat »  
 13h00 « Madar l akhbar »  
 15h05 Emission «Moutir lil jadal»  
 16h00 Edition AR (16-17h)  
 17h05 Emission « On S'dit Tout »  
 18h05 Emission « Binatna »  
 19h00 Soir Info : informations en français  
 20h00 « Ghorfat l akhbar »  
 21h35 « Mina Lqahira »  
 22h05 Emission «FBM lmowajaha»  
 23h00 « Soir Infos ar »  
 23h35 « Mina Lqahira »  
 00h05 « Débrief Rabat »



06h25 : Tfou  
 08h30 : Téléshopping : Magazine  
 09h20 : Petits secrets en famille : série  
 10h25 : Demain nous appartient : série  
 11h00 : Les feux de l'amour : série américaine  
 12h00 : Les 12 coups de midi  
 13h00 : Journal  
 13h55 : Coup de foudre pour la bachelorette : Téléfilm  
 15h30 : Veux-tu toujours m'épouser ? : Téléfilm  
 17h05 : Quatre mariages pour une lune de miel  
 18h10 : Bienvenue chez nous  
 19h20 : Demain nous appartient : série française  
 19h55 : Météo  
 20h00 : Journal  
 20h35 : Le 20h le mag, c'est Canteloup  
 20h45 : My million, c'est Canteloup  
 21h45 : Camping Paradis : Série  
 22h50 : Magnum : Série  
 00h30 : L'arme fatale : série américaine  
 03h15 : Programme de la nuit



06h00 : Le 6h info  
 06h30 : Télématin : Magazine  
 09h30 : Amour, gloire et beauté : série  
 09h55 : Un si grand soleil



10h30 : Ca commence aujourd'hui, des nouvelles de nos invités.  
 11h15 : Les z'amours  
 11h50 : Tout le monde veut prendre sa place : Jeu  
 13h00 : journal  
 13h55 : Ca commence aujourd'hui : Magazine  
 15h10 : je t'aime, etc  
 18h15 : Affaire conclue : la chasse aux objets  
 18h00 : Tout le monde a son mot à dire : Jeu  
 18h35 : N'oubliez pas les paroles : Jeu  
 19h55 : Météo  
 20h00 : Journal  
 22h45 : Un si grand soleil : série française  
 21h05 : Mirage : Film  
 22h40 : Daria Marx... : Documentaire  
 23h45 : Sexe sans consentement  
 01h00 : Ca commence aujourd'hui  
 02h05 : Affaire conclue  
 03h15 : Montréal, la ville du monde entier : doc  
 03h50 : Les bijoux des mers du Sud : doc  
 04h20 : Pays et marchés du monde



06h00 : M6 music  
 07h00 : M6 kid  
 08h55 : M6 boutique  
 10h00 : La robe de mariage  
 12h45 : Le 12.45  
 13h35 : Scènes de ménages : Série française  
 13h50 : L'aventure à deux : Téléfilm  
 15h40 : Incroyables transformations : Divertissement  
 17h30 : Les reines du shopping  
 18h40 : Chasseurs d'appart' : qui peut battre Stéphane Plaza ? Divertissement  
 19h45 : Le 19.45  
 20h25 : Scènes de ménages : Série française  
 21h05 : Pékin express : retour sur la route mythique : Jeu  
 23h15 : Pékin express itinéraire bis : Divertissement  
 00h20 : Accidents, fous du volant : sur les routes les plus dangereuses du monde : Documentaire  
 02h15 : Les nuits de M6.



18h15 : Les mille et une Turquie : Série documentaire  
 19h45 : Arte journal  
 20h05 : 28 minutes : Magazine  
 20h50 : Les bourreaux de Staline : Documentaire  
 22h35 : Les diaboliques : Film  
 00h15 : Kadyrov, Ubu dictateur de Tchétchénie  
 01h15 : Arte reportage  
 02h05 : Le dessous des cartes  
 02h20 : Incendies géants, enquête sur un nouveau fléau.



06h00 : Okoo  
 08h30 : Vacances Okoo  
 10h45 : Ensemble c'est mieux  
 11h35 : L'info outre-mer  
 11h50 : Le 12-13  
 12h55 : Météo à la carte : Magazine  
 13h50 : Un cas pour deux : série allemande  
 16h05 : Des chiffres et des lettres : Jeu  
 16h40 : Personne n'y avait pensé !  
 17h20 : Slam : Jeu  
 18h00 : Questions pour un champion



19h00 : Le 19-20  
 20h00 : Vu : Divertissement  
 20h20 : Plus belle la vie : série française  
 20h45 : Tout le sport  
 21h05 : Le monde de Jamy : Série  
 22h35 : Entre vents... : Téléfilm  
 00h10 : Votre télé et vous  
 00h50 : Les 60 ans du one-man-show : doc  
 03h15 : Les carnets de Julie  
 03h15 : Les nouveaux normands  
 04h35 : Les matinales



Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

## La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox



# Sport

## OOCK-Raja Le match à ne pas perdre

Prétendants au titre et mal classés restent à l'affût

**O**OCK-Raja, telle sera l'affiche de la 29<sup>ème</sup> journée de la Botola Pro D1 entamée hier mardi par la rencontre sans enjeu entre le DHJ et le FUS.

Si la confrontation entre Phosphatiers et Verts promet une sacrée empoignade, il n'en demeure pas moins que les autres oppositions, prévues ce soir, s'annoncent sous de bons auspices vu qu'à deux manches de la fin du championnat, rien n'est encore décidé pour ce qui est du titre ainsi que du deuxième relégable qui accompagnera en D2 le Raja de Béni Mellal.

Pour le match OOCK-Raja, ça sera une explication qui ne devrait obéir qu'à une seule équation : la victoire. Chaque protagoniste ne manquera pas de jouer à fond ses chances dans l'espoir de glaner les trois précieux points. Pour les Khouribguis, avant-derniers du classement avec un maigre butin ne dépassant pas les 28 unités, le gain de la partie leur permettrait de reprendre un tout petit peu de confiance, tout en espérant un couac de l'une des équipes pataugeant en zone de turbulences.

Pour les Verts, cette option serait un scénario catastrophe qui pourrait leur coûter le titre. Privés de leurs latéraux, Boutayeb et Jbara, blessés, et malgré l'apreté de la tâche, les Rajaouis sont accablés à regagner la maison avec un résultat positif en vue de conserver le fauteuil de leader.



Car, à l'affût, il y a deux sacrés morceaux, le WAC et la RSB, pour qui l'occasion se prête de s'accaparer les commandes de l'exercice en cas de déconvenue des Verts du côté du complexe OCP à Khouribga.

Le Wydad, qui a vendagé lors de ses sorties post-confinement beaucoup de points, n'aura pas droit au moindre faux pas en accueillant le RCOZ qui tâchera de vendre cher son scalp du fait qu'il y va de son avenir dans la cour des grands.

Sur le papier, le WAC, deuxième avec un cumul de 53 points, abordera cette rencontre avec la casquette de favori, tout comme d'ailleurs la RSB (3<sup>ème</sup> avec 51 pts) qui affrontera à domicile un MAT capable du meilleur comme du pire et qui débarquera à Berkane auroulé de son carton réalisé face au MCO (4-0).

A propos des autres matches, il y a lieu de citer en premier le duel à distance que se livreront l'IRT (13<sup>ème</sup> avec 31 pts) et le CAYB (14<sup>ème</sup> avec 30 pts). Les Tangérois, qui voyagent bien mais n'arrivent pas à s'imposer à la maison, se trouvent cette fois-ci sommés de changer cette donne en recevant une formation gadiirie pour qui la page du championnat est déjà tournée mais qui devrait savamment exploiter cette occasion en préparation au match de la demi-finale de la Coupe de la CAF face à la RSB.

Une victoire officialisera le maintien de

l'IRT, alors que le CAYB, au cas où il prendrait le meilleur sur le RBM, sera pratiquement assuré de sa présence en D1 la saison prochaine.

A noter que les deux derniers matches comptant pour cette journée, à savoir ASFAR-RCAZ (stade Bachir à Mohammedia) et MCO-OCS, ont été avancés de deux heures pour que leurs coups d'envoi soient donnés à partir de 17 heures. D'après le communiqué de la LNF, cette décision a été prise suite à la demande de la SNRT en vue de garantir une meilleure couverture télé.

### Programme

#### Mercredi

17h00 : ASFAR-RCAZ au stade Bachir à Mohammedia  
17h00 : MCO-OCS au stade d'Honneur à Oujda  
19h00 : RBM-CAYB au stade municipal à Oued Zem  
19h00 : OOCK-RCA au Complexe OCP à Khouribga  
19h00 : RSB-MAT au stade municipal à Berkane  
19h00 : IRT-HUSA au Grand stade de Tanger  
19h00 : WAC-RCOZ au Complexe Mohammed V à Casablanca

### Divers

#### Botola Pro D2

Voici les résultats des matches de la 29<sup>ème</sup> journée de la Botola Pro D2 de football disputés lundi :

RAC-TAS : 1-1  
KAC-IZK : 1-1  
WAF-CJBG : 0-0  
JSS-ASS : 1-0  
CRA-CAK : 2-3  
WST-OD : 1-0  
KACM-MAS : 1-1  
SCCM-USK : 0-0

#### Classement

1-SCCM : 48 pts  
2-MAS : 47 pts  
3-OD : 45 pts  
JSS : 45 pts  
5-RAC : 43 pts  
6-WST : 41 pts  
7-WAF : 39 pts  
8-IZK : 36 pts  
KAC : 36 pts  
CAK : 36 pts  
11-TAS : 35 pts  
12-KACM : 33 pts  
13-ASS : 32 pts  
14-CJBG : 30 pts  
15-USK : 29 pts  
16-CRA : 27 pts

#### Cyclisme

La Fédération Royale marocaine de cyclisme (FRMC) a tenu dimanche, par visioconférence, la sixième séance de la première session de formation dédiée aux entraîneurs de vélo tout-terrain (VTT).

Cette session de formation a été marquée par la participation de 32 bénéficiaires représentant les associations sportives nationales affiliées à la FRMC, indique un communiqué de la fédération. Animée par l'entraîneur national Abderrahim Riadi, cette session de formation a été consacrée à la question de l'organisation des courses de VTT.

En septembre dernier, la FRMC avait organisé la dernière séance de la 1<sup>ère</sup> session de formation à distance des arbitres régionaux sur route, avec la participation de 20 bénéficiaires.

La fédération avait également tenu, durant quatre semaines, la première session de formation à distance au profit des entraîneurs.

## Boufal retrouve Angers, Idrissi débarque à Séville



**L'**international marocain Sofiane Boufal a fait son retour dans son club formateur, le SCO d'Angers, en provenance de Southampton, a annoncé lundi soir le club français.

En manque de repères à Southampton, l'attaquant marocain en quête de temps de jeu, est revenu se relancer dans son club formateur Angers, où il a fait ses débuts professionnels avant de filer à Lille (janvier 2015).

Bien que Soufiane ait signé quelques bonnes prestations en Premier League révélant l'étendue de son talent de dribbleur, l'aïlier marocain n'a jamais réussi à s'imposer comme un titulaire indiscutable chez les Saints. Prêté au Celta Vigo pour la saison 2018-2019, le Lion de l'Atlas a disputé 35 matches de Liga avant de revenir pour disputer 20 matches en Premier League la saison dernière. D'autres clubs étaient intéressés par le profil du Marocain à l'instar de l'Olympiakos ou encore de l'Istanbul Basaksehir qui avaient tenté de recruter le milieu de terrain cet été.

Par ailleurs, le FC Séville, club de première division du championnat espagnol, s'est attaché les services de l'international marocain Oussama Idrissi en provenance d'AZ Alkmaar.

"FC Séville et l'AZ Alkmaar ont conduit un accord pour le transfert de l'aïlier Oussama Idrissi au club andalou jusqu'en 2025", a annoncé, lundi, le FC Séville dans un communiqué.

Idrissi rejoint ainsi le trio marocain du FC Séville, Yassine Bouanou, Youssef En-Nesyri et Moumin El Haddadi.

Selon les médias sportifs espagnols, le montant du transfert oscillerait entre 12 et 15 millions d'euros bonus inclus.

Auteur de 17 buts et 10 passes décisives, l'international marocain renforce la ligne d'attaque de Julien Lopetegui qui voit grand cette saison après avoir remporté l'Europa League.

## Equipe nationale : Feddal remplacé par Abdelhamid



**L'**e joueur de l'équipe nationale, Zouhair Feddal, sera remplacé par le défenseur Yunis Abdelhamid lors du stage de concentration et des deux matches amicaux des Lions de l'Atlas, a annoncé lundi la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

"Suite à la blessure de Zouhair

Feddal lors du match qui avait opposé dimanche son équipe du Sporting de Portugal à Portimonense, comptant pour le Championnat du Portugal, et après concertation avec le staff médical et technique de l'équipe nationale, le sélectionneur national, Vahid Halilhodzic, a décidé de convoquer le défenseur Yunis Abdelhamid, évoluant au sein du club Stade de Reims CF", pour le remplacer, a souligné un communiqué de la FRMF publié sur son site internet.

Les Lions de l'Atlas affronteront en matchs amicaux les sélections du Sénégal, le 9 octobre, et de la République Démocratique du Congo le 13 du même mois.

# Transferts

## Rafinha, Cavani, Reine-Adélaïde... dernières affaires de l'été



**L**e mercato, c'est fini! Le Paris SG s'est offert Rafinha dans la dernière ligne droite du marché des transferts, qui a aussi réussi à Marseille avec Michaël Cuisance et à Manchester United, nouveau club du buteur Cavani.

Dans un marché estival atypique, où, mis à part en Angleterre, les grands clubs sont restés prudents sur fond de crise sanitaire et d'incertitude financière, les Red Devils ont réussi un coup retentissant avec Edinson Cavani.

L'attaquant uruguayen (33 ans), libre de tout contrat après son départ de Paris en catimini fin juin, vient apporter son expérience à une attaque jeune... et pourrait ainsi défier son ancien club dès le 20 octobre en Ligue des champions. Un sacré retournement de situation pour le meilleur buteur de l'histoire du PSG.

Pour le remplacer, le directeur sportif parisien Leonardo a signé le recrutement le plus onéreux de l'été en Ligue 1, levant l'option d'achat de Mauro Icardi auprès de l'Inter Milan pour un montant renégocié à la baisse à moins de 60 M EUR selon la presse. Puis ramené en prêt le latéral italien Alessandro

Florenzi (AS Rome).

Devant l'impatience de l'entraîneur Thomas Tuchel, qui avait dit jeudi attendre un renfort par ligne sous peine de revoir à la baisse les ambitions en Ligue des champions, "Leo" a répondu sur son terrain préféré: la dernière ligne droite du mercato.

Le directeur sportif a obtenu dimanche soir le prêt sans option d'achat de l'international italien Moise Kean (Everton), une jolie prise comme attaquant de complément, alors que l'habituel joker Eric Maxim Choupo-Moting a préféré rejoindre le Bayern Munich.

Puis Paris a officialisé lundi matin le prêt avec option d'achat de l'international portugais Danilo Pereira (29 ans). Et surtout l'arrivée pour trois saisons de Rafinha, milieu brésilien sans temps de jeu au FC Barcelone et qui arrive libre de tout contrat, selon la presse.

A Lyon en revanche, les dernières heures n'ont pas débouché sur une grosse vente.

Seulement sur le prêt à Nice de l'international Espoirs Jeff Reine-Adélaïde, assorti d'une option d'achat de 25 millions d'euros et conclu in extremis.

Houssem Aouar, convoité par Arsenal et

la Juventus, a confirmé dimanche qu'il allait rester dans son club formateur. Et Memphis Depay, annoncé tout près du FC Barcelone lundi, a vu son transfert capoter à quelques heures de l'heure limite.

Jean-Michel Aulas conserve donc un effectif pléthorique pour jouer la seule Ligue 1, avec les renforts du milieu brésilien Lucas Paqueta (AC Milan), du défenseur italien Mattia De Sciglio (Juventus) et du défenseur algérien Djamel Belamri.

Rennes, qui découvrira la Ligue des champions cet automne, a également animé le mercato.

Les Bretons ont recruté un bel et prometteur élément offensif: l'ailier international belge Jérémy Doku (Anderlecht), transféré pour environ 25 millions d'euros, un record pour Rennes.

Ils ont envoyé leur gardien Edouard Mendy à Chelsea et leur attaquant Raphinha à Leeds, tout en attirant, en prêt, le latéral Dalbert (Inter) ou le défenseur Daniele Rugani (Juventus).

Marseille aussi s'est renforcé à peu de frais en vue de la C1, avec le milieu Pape Gueye, les défenseurs Yuto Nagatomo et

Leonardo Balerdi et le jeune attaquant brésilien Luis Henrique. Le milieu Maxime Lopez est lui parti pour l'Italie, à Sassuolo.

Et l'OM a réussi un dernier joli coup: la vente de Bouna Sarr au Bayern Munich, en échange du prêt en sens inverse, avec option d'achat, du prometteur milieu offensif français Michaël Cuisance, attendu dans la soirée.

Avec cette double opération, en plus de l'arrivée en prêt du Brésilien Douglas Costa (Juventus), les Bavarois champions d'Europe sont parvenus à se renforcer encore.

Côté Juventus, les champions d'Italie ont frappé un des gros coups des dernières heures du mercato avec l'ailier Federico Chiesa, qui rejoint à 22 ans la Vieille Dame en provenance de la Fiorentina, une opération estimée entre 55 et 60 millions d'euros, selon la presse italienne.

Riche de promesses, le mercato le fut aussi à Nice, avec Amine Gouiri, Morgan Schneiderlin ou, donc, Reine-Adélaïde, et à Lille avec Jonathan David. A Saint-Etienne, la vente record de Wesley Fofana à Leicester (environ 40 M EUR) a renfloué les caisses. Et maintenant, place au jeu!

## Covid-19 : Malgré le forfait de Naples, le protocole sanitaire est pertinent, selon le ministre italien des Sports



**M**algré le match avorté entre la Juventus et Naples dimanche, les Napolitains n'ayant pas fait le dé-

placement après des cas de Covid-19 dans leur effectif, le protocole sanitaire encadrant la Serie A reste pertinent, a estimé lundi soir

le ministre italien des Sports.

"A ce jour, le protocole en vigueur est valide, c'est le bon protocole, mais il doit être respecté par tous avec le maximum de rigueur", a déclaré à des médias Vincenzo Spadafora, à l'issue d'une rencontre avec le président de la Fédération italienne de football Gabriele Gravina.

Le ministre des Sports, qui s'est aussi entretenu lundi avec le patron de la Ligue italienne de football, a écarté tout "risque" sur la tenue du championnat italien, malgré ce forfait qui a plombé la Serie A dimanche et pourrait valoir aux hommes de Gennaro Gattuso une défaite 3-0 sur tapis vert.

Il a appelé à "continuer à être prudents" et s'en tenir aux "règles rigides du protocole" sanitaire établi en juin, au sortir du confinement, entre les instances sportives et les experts scientifiques du gouvernement.

Après le forfait des joueurs de Naples, qui sont restés chez eux à l'isolement sur instruction des autorités sanitaires locales, le résultat du match doit maintenant être

tranché par la justice sportive. La décision ne devrait pas intervenir avant "mercredi ou jeudi" selon la Ligue italienne. Mais des médias italiens évoquaient un délai plus long pour examiner tous les documents transmis par le club de Naples pour justifier son absence dimanche à Turin.

La Ligue avait maintenu le match dimanche soir en estimant que les deux cas de Covid-19 n'empêchaient pas Naples d'alligner une équipe à Turin, en respectant les termes du protocole sanitaire.

Après un isolement à domicile, les joueurs vont eux poursuivre leur quarantaine tous ensemble dans un hôtel situé à côté de leur centre d'entraînement, à Castel Volturno, a annoncé le club du sud de l'Italie lundi soir.

Le Napoli avait déjà fait savoir que les internationaux qui devaient rejoindre leur sélection cette semaine vont aussi rester, dont le gardien colombien David Ospina. Le sélectionneur italien, lui, avait pris les devants en ne convoquant aucun joueur de Naples.

## Les agriculteurs afro-américains veulent couper le racisme à la racine

Dans la touffeur de la serre, Brooke Bridges inspecte les rangs de tomates, se réjouissant de l'abondance des cultures. Une fois cueillis, les fruits seront emballés, puis livrés principalement à des familles noires défavorisées et des minorités de la région d'Albany, la capitale de l'Etat de New York.

"Un beau panier de produits frais peut déclencher en eux quelque chose qui leur rappelle qui ils sont en tant que Noirs américains", explique Brooke Bridges, 29 ans, qui a quitté sa carrière d'actrice en Californie pour s'installer en pleine campagne new-yorkaise.

Cette jeune femme métisse fait partie des sept employés vivant sur cette exploitation, Soul Fire Farm, qui se définit comme "une communauté agricole centrée sur les personnes noires, autochtones et de couleur".

Fondée en 2011 par la militante afro-américaine Leah Penniman et son mari Jonah Vitale-Wolff, la ferme d'une trentaine d'hectares, qui fait pousser des plantes médicinales (menthe, mélisse d'or, millepertuis, souci) et potagères ainsi qu'une variété de légumes, a pour objectif de combattre les injustices raciales du système alimentaire.

Une mission qui s'inscrit dans la lutte contre les discriminations, l'un des thèmes centraux de la campagne présidentielle américaine depuis la mort, fin mai, de George Floyd, un

Afro-Américain étouffé sous le genou d'un policier blanc.

A l'heure où le mouvement Black Lives Matter a mis sur le devant de la scène la question des violences policières dans les grandes villes américaines, les inégalités raciales dans le monde agricole restent elles moins connues.

"Elles se manifestent pourtant dans la sous-représentation des producteurs agricoles noirs ou afro-américains, qui sont à peine plus de 45.000 ou 1,3% de la population paysanne des Etats-Unis, selon le dernier recensement agricole, alors que les Noirs ou Afro-Américains représentent un peu plus de 13% de la population du pays.

Il y a un siècle, près de 15% des agriculteurs américains étaient noirs: des familles affranchies avaient pu accéder à la propriété grâce aux réformes foncières décrétées à l'abolition de l'esclavage.

Mais au cours du XXe siècle, la ségrégation raciale avec les lois Jim Crow et les multiples entraves imposées aux minorités pour obtenir des terrains agricoles ont contraint de nombreux Afro-Américains à quitter le Sud rural des Etats-Unis.

L'une des pratiques discriminatoires les plus courantes fut celle du "redlining", consistant à refuser des lignes de crédit aux populations défavorisées vivant dans une zone circonscrite.

Aujourd'hui encore, de nom-



breux Afro-Américains ont des difficultés à obtenir des prêts bancaires nécessaires pour développer une exploitation agricole.

"Bien que nous n'ayons pas de genou physique sur notre nuque, nous, les agriculteurs noirs, sommes étouffés par un genou économique depuis la fin de l'esclavage", affirme, en référence à la mort de George Floyd, Dewayne Goldmon, directeur exécutif du National Black Growers Council, un groupe de défense des intérêts des agriculteurs noirs améri-

cains.

"Ce qui rend la situation encore pire dans l'Amérique rurale et dans la communauté agricole, c'est que ce genou qui était sur la nuque de mon grand-père continue de me pénaliser aujourd'hui", précise l'agriculteur, propriétaire d'une ferme familiale dans l'Arkansas.

A ces inégalités économiques, s'ajoutent des préjugés.

Responsable du bétail (ovins, porcins) et de la volaille à Soul Fire Farm, Justin Butts a fait face au scep-

ticisme de collègues blancs lorsqu'il a voulu devenir éleveur en Pennsylvanie.

"Les autres agriculteurs ne pensaient pas que j'étais légitime. Et quand j'étais plus jeune, ils me disaient que les Noirs ne sont pas faits pour la ferme, ce qui était particulièrement insultant", se souvient cet ancien officier de marine.

Les propositions politiques pour combattre ces injustices sont rares même si le candidat démocrate à la Maison Blanche Joe Biden s'est engagé dans son programme à soutenir les droits des agriculteurs autochtones et de couleur.

Pour développer un rapport plus sain à la terre, les membres de Soul Fire Farm ont par exemple recours à des traditions agricoles identiques à celles utilisées par leurs ancêtres, comme les techniques culturales simplifiées (TCS), les cultures associées ou le paillage.

La ferme organise aussi des ateliers éducatifs et historiques qui attirent chaque année des milliers d'agriculteurs en herbe.

"C'est une expérience que nous n'avons pas pu connaître pendant des siècles à cause de la façon dont nos ancêtres ont été amenés ici et dont ils ont été dépossédés de leurs terres", raconte Brooke Bridges.

"Ce fut extrêmement traumatisant, mais nos ancêtres ont survécu. Leurs vies noires ont compté", conclut-elle.

## Cake aux épices et fleur d'oranger



### Ingrédients

- 200 g de farine tamisée
- 125 g d'amandes moulues
- 150g de sucre en poudre
- 2 oeufs
- 280 g de yaourt à la grecque
- 150ml d'huile de tournesol
- 1 cuillère à café de levure chimique
- Le zeste finement râpé de 1 citron
- 1/2 cuillère à café de cardamome
- 1/2 cuillère à café de cannelle moulue
- 3 cuillères à thé d'eau de fleur d'oranger
- 225 g de sucre à glacer, tamisé
- 2 cuillères à soupe de lait
- Graines de grenade, pour décorer

### Préparation

Préchauffer le four à 180°C. Graisser et fariner un moule à gâteau.

Mélanger la farine, amandes, le sucre en poudre et la levure chimique dans un grand bol. Dans un autre bol, fouetter les œufs, le yaourt et l'huile jusqu'à ce que le tout soit combiné, puis incorporer les ingrédients secs.

Incorporer le zeste de citron, les épices et 2 cuillères à thé de fleur d'oranger. Verser dans le moule et cuire pendant 30 minutes ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré dans le gâteau en ressorte propre. Laisser refroidir un peu, avant de démouler sur une grille et laisser refroidir complètement.

• Incorporer le sucre glace, le lait et 1 cuillère à café d'eau de fleur d'oranger restant dans un petit bol jusqu'à ce que vous avez une consistance molle brune, puis verser sur le gâteau. Lorsque la glaçage est presque sec, saupoudrer des graines de grenade, puis servir.

## La péninsule Antarctique vit son année la plus chaude depuis plus de 30 ans

L'année 2020 est la plus chaude jamais enregistrée dans la péninsule Antarctique, au nord du continent Antarctique, au cours des trois dernières décennies, révèle une étude de l'Université de Santiago du Chili publiée vendredi, qui juge ce constat "alarmant".

"Les températures dans toute la péninsule Antarctique ont été supérieures de plus de 2°C aux valeurs habituelles", a expliqué Raul Cordero, climatologue et chef du Groupe de recherche Antarctique de l'Université de Santiago (Usach), dans un communiqué publié par l'Institut Antarctique chilien (Inach).

"Dans l'extrême nord de la péninsule Antarctique, la température moyenne a jusqu'à aujourd'hui été supérieure à zéro degré. Cela ne s'était pas produit depuis 31 ans", a ajouté M. Cordero.

Il juge ce constat "alarmant" car cela pourrait indiquer que le rythme rapide de réchauffement observé dans la région à la fin du XXe siècle, et qui avait diminué au cours des deux dernières décennies, est en train de reprendre.

Selon les mesures effectuées par une équipe de recherche de la station météorologique située sur l'île du Roi George, quatre vagues de chaleur se sont produites : deux en été austral, une en automne et la dernière au milieu de l'hiver. Au total, 34 journées ont été considérées comme extrêmement chaudes.

Pendant l'hiver austral, lorsque les températures sont normalement les plus froides, le thermomètre a affiché jusqu'à 5 degrés, empê-



chant les eaux de la baie de Maxwell de geler.

Cependant, à d'autres moments, des températures hivernales de -16,8°C ont été enregistrées, les plus basses depuis 1970.

Par ailleurs, les précipitations accumulées sur l'île du Roi George jusqu'au début du mois de septembre ont dépassé 400 millimètres, soit 100 mm de plus que les valeurs typiques.

La péninsule Antarctique est la partie la plus septentrionale du continent Antarctique, celle la plus proche de la pointe de l'Amérique du sud, où se trouvent les bases scientifiques et militaires de plusieurs pays, dont l'Argentine, le Chili et le Royaume-Uni.